

## Orientations budgétaires pour 2001

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : A l'approche de chaque élection municipale, la même question revient : faut-il tenir un débat d'orientations budgétaires et voter un budget primitif avant ou après les élections ?

Deux arguments au moins se conjuguent pour voter le budget avant les élections :

- le souci de transparence et de clarté qui conduit par exemple à afficher clairement une politique fiscale
- les difficultés pratiques qu'aurait à subir l'activité municipale s'il fallait faire fonctionner les services sur la base des «douzièmes» de fonctionnement pendant plus de trois mois.

Le débat d'orientations budgétaires est bien davantage qu'une formalité de la procédure budgétaire.

Point de rencontre entre une réflexion d'ensemble et le vote du budget, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion privilégiée d'appréhender le budget dans un horizon dépassant les douze mois à venir.

A la perspective des élections municipales s'ajoutent particulièrement cette année les incertitudes propres à la mise en place progressive de la communauté d'agglomération et aux transferts de compétence. Aussi, le budget 2001 qui sera voté fin février, devra être construit sur deux séries d'hypothèses : une première hypothèse sur l'évolution des bases fiscales (leur notification par les services fiscaux ne devrait être connue qu'après arrêté du projet de budget) et une seconde hypothèse sur l'impact financier des transferts de produits et de charges à la communauté d'agglomération (leur calcul définitif revenant à la future commission d'évaluation des charges, qui sera mise en place courant 2001 et où la Ville sera représentée).

Ces deux éléments qui nécessiteront des ajustements budgétaires en cours d'année, par décision modificative, doivent inciter à la prudence et à la poursuite de la rigueur, dans le respect des engagements de l'équipe municipale.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'éclairer la préparation du budget 2001. C'est pourquoi il m'apparaît utile de définir :

- I) Le contexte national
- II) La situation financière de la Ville
- III) Les grandes lignes du projet de budget.

### I - Le contexte national

#### 1) La situation économique

Les perspectives économiques pour 2001 sont positives.

L'hypothèse de croissance du PIB en volume est de 3,3 % dans le projet de loi de finances 2001, après 3,4 % cette année. L'économie française verrait se poursuivre la phase de reprise entamée en 1998. Elle croîtrait plus vite que la moyenne des pays de l'OCDE (estimation de croissance à 2,8 %) alors que la croissance moyenne des pays de la zone euro, hors France, est évaluée à 3,4 %.

Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un fléchissement du prix du pétrole et d'une remontée du cours de l'euro par rapport au second semestre 2000.

L'inflation enfin devrait rester maîtrisée avec une prévision pour 2001 de 1,2 % en moyenne annuelle. Le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer à augmenter (+ 3,7 % en 2001 contre + 2,8 % en 2000). La consommation resterait ainsi le principal moteur de la croissance puisque les achats des ménages devraient augmenter de 3,5 %. L'évolution de l'investissement des entreprises resterait stable.

Dans ce contexte, l'évolution des marchés financiers en 2001 est subordonnée à l'ampleur du ralentissement de la croissance américaine, perceptible début décembre. Si elle se confirme, cette tendance pourrait laisser prévoir la fin du processus de hausse des taux directeurs des banques centrales (la Banque Centrale Américaine et surtout la BCE) et leur stabilisation sur les premiers mois de l'année 2001, au niveau atteint fin 2000 (il faut rappeler que sur l'année écoulée le taux de refinancement de la BCE a augmenté de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à 4,75 % au 1<sup>er</sup> décembre 2000, entraînant de fortes tensions sur les taux courts).

## **2) La loi de finances rectificative et le projet de loi de finances 2001**

Les textes en discussion au Parlement ne laissent pas présager de bouleversements majeurs pour les finances des communes. Le projet de loi de finances rectificative pour 2000 prévoit une actualisation forfaitaire des bases des quatre taxes locales de 1 % (augmentation traditionnelle). La part des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales nécessite toutefois un examen particulier. Elle représente en effet désormais le deuxième poste de dépenses de l'Etat du fait de l'augmentation récente des compensations fiscales (réforme de la part salariale de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation pour la part régionale, suppression de la vignette automobile pour les particuliers).

Il faut noter que le contrat triennal de croissance et de solidarité (1999-2001), qui détermine l'évolution prévisible des principales dotations, sera prolongé d'une année jusqu'en 2002.

Ainsi, l'enveloppe normée des dotations évoluera en 2001 en fonction de l'indice prévisionnel des prix hors tabac (1,2 %) et de 33 % du taux d'évolution du PIB 2000 (3,4 %), soit une augmentation prévisionnelle de + 2,31 % au total.

Au sein de cette enveloppe, chaque dotation suit des règles d'indexation spécifique (la DGF par exemple, cf. ci-après). La tendance toutefois est à l'affectation directe par l'Etat d'une partie croissante de ses ressources fiscales à l'abondement «exceptionnel» de certaines dotations (par exemple la DSU pour 850 MF, la DSR pour 150 MF et les dotations intercommunales pour 1 200 MF en 2001). Cela ajoute des éléments d'incertitude pour les collectivités locales.

## **3) Les évolutions envisageables**

Plusieurs phénomènes, le retour de la croissance, le développement de l'intercommunalité et les évolutions fiscales amènent à s'interroger sur l'évolution des finances locales.

La situation économique favorable entraîne une augmentation des recettes fiscales brutes de l'Etat. C'est le cas particulièrement pour les recettes d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de TVA. Ce mouvement a un impact positif sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (+ 2,18 % en 2000, + 4,70 % attendus en 2001). Ainsi, la tendance est à la hausse des crédits disponibles pour financer la DGF, qui bénéficie de l'indexation du contrat de croissance et de solidarité.

Toutefois, la répartition des crédits d'Etat aux collectivités évolue. D'abord la part des compensations fiscales et des dégrèvements qui sont à sa charge augmente plus vite que l'enveloppe totale (plus vite notamment que la DGF). Ensuite la montée en charge rapide de l'intercommunalité depuis la loi Chevènement de 1999 va amener l'Etat à y consacrer de plus en plus de dotations. C'est déjà le cas puisque 500 MF de concours de l'Etat étaient prévus pour l'intercommunalité en 2000 ; ce montant devrait être porté à 1 200 MF en 2001 pour les communautés d'agglomération (elles étaient 50 au 1<sup>er</sup> janvier 2000, elles devraient être au moins 25 de plus au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au plan national).

Dans ces conditions, dans le prolongement du récent rapport Mauroy sur l'avenir de la décentralisation, il convient d'être attentif aux évolutions possibles des dotations d'Etat, comme du système fiscal (vers une taxe d'habitation assise en partie sur le revenu ? vers une révision locale des valeurs locatives ? vers une spécialisation de l'impôt ?).

## **II - La situation financière de la Ville**

### **1) Les évolutions en recettes et en dépenses**

En recettes comme en dépenses, on peut comparer les réalisations sur la période 1995-1999 (cf. tableaux suivant le rapport). Ces comparaisons sont toutefois à prendre avec précaution, en raison notamment de la création des budgets annexes Déchets en 1999 et Transports Urbains en 2000.

Sur la période, la part du budget principal reste prépondérante, le budget général évoluant quant à lui de 1 307,3 MF en 1995 à 1 545,2 MF en 1999 (dépenses réalisées). En 2000, les budgets annexes les plus importants sont ceux des Transports, des Déchets, de l'Eau et de l'Assainissement. Il faut noter que, sur la période, l'effort d'investissement de la Ville a augmenté plus vite que les dépenses de fonctionnement qui restent contrôlées (respectivement + 27,6 % contre + 4,1 % en données moyennes sur les 5 ans).

En recettes, sur le budget principal, l'accroissement des bases joint à une évolution modérée des taux (proche de l'inflation) a permis de faire progresser le produit fiscal direct de 390,3 MF à 461,1 MF sans alourdissement sensible de la pression fiscale. En 2000, les taux des quatre taxes n'ont pas augmenté. Les recettes définitives (hors emprunt) ont évolué positivement chaque année (hors budget Déchets en 1999) pour atteindre 1 107,4 MF en fin de période. Quant à l'emprunt mobilisé, il est resté modéré (en moyenne inférieur à 80 MF par an). Chaque année, il a financé moins de 6,5 % du total des recettes. La période a vu un désendettement net (remboursement du capital supérieur aux mobilisations d'emprunt).

En dépenses, sur le budget principal, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté chaque année (y compris en 1999, si on ajoute les investissements du secteur Déchets). L'effort d'équipement comparé aux recettes réelles de fonctionnement est resté proche en moyenne de 17 %. Les dépenses de fonctionnement sont restées maîtrisées en particulier pour les dépenses de personnel dont la part rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement est restée stable (de l'ordre de 47 %). Les efforts de gestion active de la dette et la baisse des taux d'intérêts ont pleinement bénéficié à la Ville sur la période (les charges d'intérêts diminuant de 64,8 MF à 33,4 MF).

### **2) Le compte administratif prévisionnel**

L'année 2000 a été marquée par la reprise dès le budget primitif de l'intégralité de l'excédent disponible à la clôture du compte administratif (57 MF) en application des dispositions de la M14. Il a permis une augmentation sensible du volume des dépenses dès le vote du budget et l'accélération des programmes d'investissement, après un niveau de réalisation en 1999 égal à près de 60 % des prévisions.

Le volume des reports a donc été particulièrement élevé : près de 114 MF pour les crédits d'investissement en dépenses et près de 68 MF pour les autorisations d'emprunt non réalisées.

En 2000, le niveau d'exécution des recettes devrait être satisfaisant avec un ralentissement des produits d'exploitation, une progression des dotations de l'Etat plus importante que prévu initialement, une baisse de la fiscalité hors compensation (impact de la réforme des bases salariales de la taxe professionnelle) et un recours accru à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux (plus d'un point en un an sur les taux courts). Les mobilisations d'emprunt devraient dépasser 90 MF sur le budget principal et être supérieures à 50 MF sur les budgets annexes (travaux de modernisation de l'usine d'incinération), compte tenu du volume d'investissements réalisés.

Ainsi, les dépenses d'investissement devraient être nettement plus élevées qu'en 1999, proches de 200 MF. En revanche, l'excédent disponible serait moins élevé que celui constaté l'année précédente.

### **3) Les ratios financiers**

La situation financière de la Ville peut être appréciée par l'évolution des ratios rendus obligatoires par la loi du 6 février 1992.

On constate un niveau élevé de service rendu à la population, un effort d'équipement en évolution croissante (hors cas particulier du budget 1999 avec la création du budget Déchets), une évolution contrôlée des charges de fonctionnement, avec une imposition supérieure à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants mais sans alourdissement excessif de la fiscalité. C'est la conséquence pour la Ville de son rôle de ville-centre mais aussi du choix politique d'offrir des services de qualité aux Bisontins. Quant à l'endettement, il a clairement diminué, mesuré par habitant ou rapporté à l'encours de dette.

## Données synthétiques sur la situation financière de la commune

## Budget Principal

Signification	Définition comptable des ratios	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999 * (1)	Moyenne Métropole CA 1997 (2)
Niveau de service rendu par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population *	6 950 F	7 212 F	7 223 F	7 329 F	7 122 F	6 785 F
Produit des 4 taxes par habitant	Produits des impositions directes / Population	3 275 F	3 527 F	3 703 F	3 894 F	3 770 F	3 802 F
Ressources courantes par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	7 974 F	8 291 F	8 704 F	8 824 F	8 521 F	7 794 F
Effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	1 421 F	1 445 F	1 634 F	1 640 F	1 432 F	1 191 F
Niveau d'endettement par habitant	Encours de la dette au 31/12 / Population	7 527 F	7 406 F	7 163 F	6 813 F	6 191 F	7 761 F
DGF par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	1 668 F	1 718 F	1 744 F	1 763 F	1 776 F	1 728 F
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement avec travaux en régie	47,7 %	47,1 %	47,0 %	47,4 %	46,8 %	47,9 %
Produit des 4 taxes / Potentiel fiscal (produit fiscal théorique)	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	108,5 %	108,4 %	109,1 %	109,9 %	107,1 %	102,0 %
Charge de la dette	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	96,3 %	97,2 %	94,0 %	95,1 %	95,3 %	96,3 %
Effort d'équipement comparé au niveau de recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	17,8 %	17,4 %	18,8 %	18,6 %	16,8 %	15,3 %
Encours de la dette exprimé en nombre d'années de recettes courantes	Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	- 0,94	0,89	0,82	0,77	0,73	1,00

\* Population recensement 1999 : 122 308 habitants

(1) création du budget Déchets au 01/01/1999

(2) Données les plus récentes publiées par le Ministère de l'Intérieur, pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants

L'épargne calculée avant remboursement de la dette en capital a augmenté de 122,1 MF en 1995 à 171,1 MF en 1999. L'épargne nette (après paiement de l'annuité) est restée comprise entre 50 MF et 60 MF sur les trois derniers exercices.

### **III - Les grandes lignes du projet de budget 2001**

#### **1) L'impact de la création de la communauté d'agglomération**

En application des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, la communauté d'agglomération qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 exercera de nouvelles compétences transférées des communes membres et disposera de nouvelles ressources : la taxe professionnelle, dont les communes perdent le bénéfice, avec l'instauration d'une Taxe Professionnelle Unique (TPU), les recettes des compétences transférées, un surcroît de dotations d'Etat (DGF).

La taxe professionnelle deviendra donc une ressource communautaire, la Ville conservant le bénéfice des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). La communauté d'agglomération ne prévoit pas d'instaurer une fiscalité mixte, ce qui implique de fait une modification des taux pratiqués par la Ville, sans augmentation de la charge fiscale pour les contribuables bisontins (cf. explication ci-après). Pour la Ville, la perte de recette de taxe professionnelle représente près de 198 MF (valeur 2000, attributions fiscales comprises pour les exonérations accordées par l'Etat) qui seront compensés par la communauté d'agglomération.

Le calcul de l'attribution de compensation (AC) prend en compte les produits fiscaux transférés et la charge nette des compétences qui reviendront à la communauté. Une première évaluation de cette dotation devra figurer au budget primitif 2001. Les autres recettes qui seront perçues de la communauté d'agglomération seront : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les remboursements à intervenir pour les charges d'emprunt transférées, la rémunération des services rendus par la Ville à la future communauté d'agglomération.

En l'état actuel des réflexions, un premier chiffrage a permis d'estimer l'attribution de compensation à un montant proche de 130 MF (compétence Transports) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 6,9 MF. Ces données sont à affiner avant le vote du budget en liaison avec la future communauté d'agglomération. Les prévisions qui figureront au budget primitif seront à ajuster en cours d'année 2001, en fonction des discussions avec la structure créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

#### **2) Les principaux postes de recettes**

##### *2.1 - La fiscalité*

Comme en 2000, la Ville n'augmentera pas son imposition en 2001.

Toutefois, la création de la communauté d'agglomération entraîne mécaniquement pour la Ville une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, à hauteur de leur diminution pour la part districale. C'est la conséquence du mode de calcul de l'attribution de compensation (sans cette augmentation, qui reste sans effet sur la pression fiscale et par voie de conséquence pour les contribuables bisontins, la Ville connaîtrait une diminution nette de ses ressources).

Du fait des règles de liens entre les taux, la taxe d'habitation évoluerait à 20,73 %, la taxe sur le foncier bâti à 22,47 % et la taxe sur le foncier non bâti à 24,53 %.

Pour une évolution des bases estimée sur des valeurs moyennes, le produit fiscal des taxes ménages pourrait ainsi être supérieur à 325 MF en 2001.

En outre, la Ville transfère à la communauté d'agglomération les compensations fiscales versées jusqu'à présent par l'Etat en matière de taxe professionnelle, pour la suppression progressive de l'assiette salariale de la taxe, pour la réduction des bases pour créations d'établissements (qui succède à la REI) et pour les exonérations accordées au titre du pacte de relance pour la Ville dans les ZRU et les ZUS (259 entreprises en ont bénéficié en 2000).

La Ville conserve les compensations de taxe professionnelle issues de l'abattement de 16 % et de la réduction à 18 % de la part salaires dans l'assiette de la taxe. En 2001, les recettes au titre de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) devraient diminuer, compte tenu des évolutions au sein de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat et des abondements pour les communautés d'agglomération. Par ailleurs, la Ville conserve les allocations compensatrices de l'Etat en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière.

### *2.2 - Les dotations et participations de l'Etat*

En investissement, le FCTVA est évalué à 15 MF. Il diminue de 6 MF par rapport au budget primitif 2000 (du fait de son mode de calcul en fonction du volume des investissements réalisés en 1999). Le produit des amendes de police devrait rester stable.

En fonctionnement, le montant global de la DGF évolue de + 3,42 % contre + 0,82 % en 2000, en raison de l'impact positif de l'indexation sur l'inflation et sur le PIB, mais aussi des régularisations des exercices antérieurs (1999 et 2000) compte tenu d'indices économiques meilleurs que prévu :

- la dotation forfaitaire devrait évoluer entre 1,71 % et 1,88 % du taux d'évolution de la DGF (la décision appartient au Comité des Finances Locales). Le calcul de la dotation forfaitaire tient également compte du lissage sur 3 ans des résultats du recensement 1999. A ce stade de la préparation budgétaire, la dotation forfaitaire 2001 est estimée à 180 MF.

- la DSU est prévue pour près de 17,9 MF. Elle devrait être maintenue à son niveau 2000 grâce à un abondement de recettes de l'Etat.

De même, les recettes du Fonds National de Péréquation devraient rester au même niveau que les montants encaissés en 2000, en raison de l'éligibilité de la Ville à la DSU.

Les DGD qui concernent l'hygiène, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 6,6 MF. A compter de 2001, la DGD «transports scolaires» sera encaissée par la communauté d'agglomération, compte tenu du transfert de compétence.

Ces données sont à confirmer par le vote du projet de loi de finances 2001.

Quant aux subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, elles sont estimées respectivement à 2 MF et 1,3 MF.

### *2.3 - L'emprunt*

S'agissant du budget principal, le volume d'emprunt inscrit au BP 2000 était de 96 MF. Le montant prévu pour 2001 devrait être supérieur en raison de la poursuite, sur l'année à venir, de la montée en puissance des programmes d'investissement en cours. L'objectif est toutefois de limiter l'emprunt nouveau à un niveau compris entre 100 et 120 MF.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts inscrits devrait être proche de 65 MF contre 69,9 MF en 2000 (avec plus de 50 MF destinés au financement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères sur le budget Déchets).

#### *2.4 - Les produits domaniaux et d'exploitation et les taxes diverses*

La vente de produits et de prestations de service devrait être d'un niveau proche de la prévision budgétaire 2000. Les revenus des immeubles (hors CCAS) sont évalués à près de 6 MF. Le produit du versement transport sera transféré en 2001 à la communauté d'agglomération.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 10 MF en 2001, la taxe de séjour à plus de 1 MF et la taxe sur les jeux de casino à 16 MF.

### **3) Les dépenses du budget**

#### *3.1 - Les orientations pour 2001*

Le budget 2001, qui sera voté avant les élections de mars, s'inscrira nécessairement dans la continuité des orientations voulues par l'équipe municipale et que j'ai mises en oeuvre jusqu'à présent :

- agir en faveur du développement de notre ville
- privilégier une action sociale forte et dynamique
- encourager la cohésion entre quartiers, les actions innovantes et partenariales.

Les grands projets d'investissement en cours actuellement se concrétiseront en 2001 par des réalisations significatives tournées vers l'avenir et non vers le passé, s'agissant du développement de l'attractivité de notre Ville, de sa desserte et de son ouverture, de la qualité des services rendus à ses habitants, aux acteurs économiques et à sa jeunesse. Parmi ces grands dossiers d'investissement, citons :

- l'aménagement du secteur et de la ZAC Marché - Beaux-Arts et l'achèvement du programme Chorus
- la fin de la première tranche de travaux du Palais Granvelle pour l'ouverture du Musée du Temps
- la réalisation des travaux sur la ZAC des Hauts du Chazal et le pôle santé
- la participation aux travaux de l'UFR Médecine-Pharmacie
- la réalisation des investissements prévus sur le groupe scolaire Saint-Claude
- la poursuite du programme de rénovation des équipements sportifs
- l'achèvement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération et de la canalisation d'interconnexion de la rocade Nord-Ouest
- la poursuite des études sur la modernisation du Conservatoire de Région et l'aménagement du site des Prés de Vaux notamment.

En 2001, en plus de ces grandes opérations, la Ville continuera à apporter une attention particulière à la qualité de vie des Bisontins et aux actions de proximité avec la poursuite de la modernisation des aires de jeux, la montée en puissance de la collecte sélective, la mise en oeuvre du contrat de ville dans tous ses aspects, en particulier dans le domaine de la sécurité, la confirmation des points publics et du soutien apporté aux interventions du CCAS, l'effort mené en faveur de la vie culturelle, sportive et associative, les animations en direction de la jeunesse.

Enfin, pour ce qui concerne l'administration municipale, l'avenir des emplois jeunes recrutés par la Ville sera une priorité dès 2001. La restructuration des locaux du Centre Technique Municipal sera poursuivie. L'année à venir sera enfin consacrée à l'installation d'un nouveau système de gestion informatique et financière estimé à près de 3 MF et à la préparation du passage à l'euro. Dans ce domaine, la Ville réalisera en 2001 un effort particulier de formation et de communication, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Ces nombreux projets seront à réaliser en maintenant les capacités financières de la Ville, pour la prochaine équipe municipale. Il faudra surtout tenir compte des transferts de compétences à la communauté d'agglomération, en matière de transports et dans le domaine économique dès 2001. Une des priorités pour l'année à venir sera d'assurer la réussite de ces transferts.

### 3.2 - Les principaux postes budgétaires

Les incertitudes qui pesaient encore courant décembre sur l'évolution des recettes (bases fiscales, excédent disponible en fin d'exercice) et le chiffrage des relations entre la Ville et la communauté d'agglomération seront progressivement levées à partir de janvier. Elles permettront d'arrêter le projet de budget.

- Les crédits des services : en l'état actuel, l'objectif recherché est une stabilisation globale de ces crédits (hors justification de dépenses supplémentaires)

- Les subventions et les participations : le même effort de rigueur est à conduire pour limiter l'évolution de ces dépenses à un niveau proche de l'inflation

- Les charges de personnel : leur évolution devrait être à nouveau limitée (de l'ordre de + 2 %) et les effectifs maintenus malgré la création de services nouveaux. Les éléments significatifs à prendre en compte dans la préparation budgétaire sont les suivants : l'augmentation de la cotisation CNRACL (+ 1,2 MF), l'augmentation du nombre de demandes de CPA, l'augmentation des traitements annoncée par le Ministre de la Fonction Publique, la nécessité de prévoir des créations de postes (notamment avec l'ouverture du Musée du Temps et dans la Police Municipale) et de préparer dans les meilleures conditions les premières sorties du dispositif emploi jeune et l'impact à venir de l'aménagement - réduction du temps de travail.

- L'annuité de la dette : elle devrait s'accroître de près de 14 MF sur le budget général, par rapport à 2000 (+ 7,9 MF pour le budget principal et + 6,5 MF sur les budgets annexes). Hors budget Déchets, cet accroissement est l'effet cumulé du vieillissement de la dette de la Ville pour la part capital et des tensions observées en 2000 sur les marchés financiers, pour la part intérêts.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Les orientations qui vous sont proposées tiennent compte des incertitudes liées à la transformation du district en communauté d'agglomération ainsi qu'à la méconnaissance de l'évolution des bases au moment où j'ai élaboré ce document.

Comme je l'écrivais en 2000, nos ressources n'évoluent que très modérément, d'autant plus qu'avec l'équipe municipale mise en place en 1995, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Donc, à situation personnelle sans changement, les contribuables bisontins n'auront pas d'augmentation à l'exception du 1 % décidé par le Parlement.

Il nous faut donc encore cette année adapter nos dépenses à nos recettes et non le contraire. Ces contraintes n'empêchent pas la Ville de faire preuve de dynamisme au niveau des investissements. Les grands chantiers déjà cités précédemment, ainsi que les opérations de la City et de l'Ilot Pasteur se poursuivent. Il est par ailleurs difficile de prévoir de nouveaux chantiers afin de laisser à nos successeurs la plus grande liberté de choix possible.

En 2001, l'investissement reste malgré la conjoncture monétaire une priorité. En effet, le contexte financier international (valeur de l'euro face au dollar) a entraîné une hausse importante des taux d'intérêts. Il faut donc limiter le niveau de l'emprunt, ce qui nous conduit à étaler dans le temps certaines opérations afin d'éviter une trop forte hausse de la fiscalité.

Les prochaines années : En 2000 pour le budget principal, l'emprunt était de l'ordre de 96 MF au budget primitif. Il serait de l'ordre de 100 à 120 millions en 2001 (hors reports de crédits).

L'importance de ces crédits favorise le développement économique, en particulier le bâtiment mais il ne faut pas non plus oublier les sociétés de services.

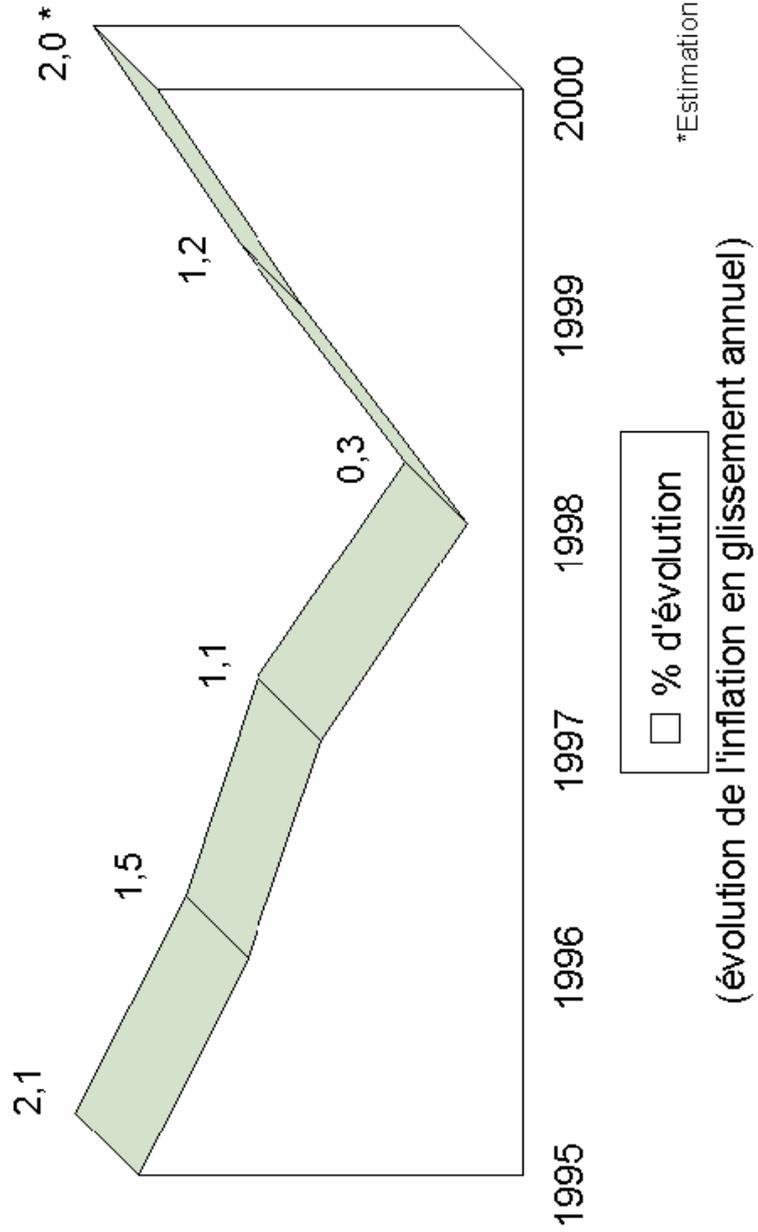
L'attractivité de l'agglomération n'est plus à démontrer, les chiffres du recensement en témoignent (+ 9 900 habitants depuis mars 1990) (1) dont 3 905 habitants sur Besançon. Ces chiffres sont corroborés par ceux du chômage dans la ville centre qui sont de 7,6 % contre 9,5 % dans l'hexagone soit une baisse de 20 % en un an.

(1) la population INSEE en 1999 est de 178 875 habitants

## EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX

Avant 1996, indice de référence : "Tous ménages avec tabac"

A partir de 1996, indice de référence : "Tous ménages sans tabac"



**EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS**  
(Source Compte Administratif)

**DEPENSES REELLES DU BUDGET GENERAL**

(En Kf)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %								
<b>Budget Principal</b>	353 228		429 207	21,5	421 811	- 1,7	449 096	6,5	431 746	- 3,9	415 900	- 3,7
Investissement	841 867		849 184	0,9	862 783	1,6	877 505	1,7	879 137	0,2	915 400	4,1
Fonctionnement	1 195 095		1 278 391	7,0	1 284 594	0,5	1 326 601	3,3	1 310 883	- 1,2	1 331 300	1,6
TOTAL										9,7		
<i>% évolution CA 1995 - CA 1999</i>												
<b>Budget Eaux</b>	13 825		14 701	6,3	21 015	42,9	21 505	2,3	24 904	15,8	17 697	- 28,9
Investissement	44 663		43 926	- 1,7	44 028	0,2	48 029	9,1	44 215	- 7,9	43 772	- 1,0
Fonctionnement	58 488		58 627	0,2	65 043	10,9	69 534	6,9	69 119	- 0,6	61 469	- 11,1
<b>Budget Assainissement</b>	22 052		35 238	59,8	25 788	- 26,8	27 406	6,3	41 389	51,0	64 429	55,7
Investissement	25 223		25 353	0,5	25 322	- 0,1	24 923	- 1,6	25 791	3,5	27 603	7,0
Fonctionnement	47 275		60 591	28,2	51 110	- 15,6	52 329	2,4	67 180	28,4	92 032	37,0
<b>Budget SSADPA</b>	84		49	- 41,7	0	- 100,0	196	100,0	8	- 95,9	171	2 037,5
Investissement	1 650		1 689	2,4	1 727	2,2	1 741	0,8	1 732	- 0,5	1 905	10,0
Fonctionnement	1 734		1 738	0,2	1 727	- 0,6	1 937	12,2	1 740	- 10,2	2 076	19,3
<b>Budget Forêts</b>	1 626		633	- 61,1	1 208	90,8	1 834	51,8	1 369	- 25,4	546	- 60,1
Investissement	3 051		2 911	- 4,6	2 929	0,6	3 012	2,8	3 074	2,1	3 348	8,9
Fonctionnement	4 677		3 544	- 24,2	4 137	16,7	4 846	17,1	4 443	- 8,3	3 894	- 12,4
<b>Budget Déchets</b>												
Investissement									44 121		75 566	71,3
Fonctionnement									45 170		46 991	4,0
TOTAL									89 291		122 557	37,3
<b>Budget ZA Champs Montants</b>									0		2 507	
Investissement									2 507		1 518	- 39,4
Fonctionnement									2 507		4 025	60,6
TOTAL												

(En KF)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
<b>Budget Transports</b>												
Investissement											19 648	
Fonctionnement											133 936	
<b>TOTAL</b>											<b>153 584</b>	
<b>Budget général (1)</b>												
Investissement	390 815		479 828	22,8	469 822	- 2,1	500 037	6,4	543 537	8,7	596 464	9,7
Fonctionnement	916 454		923 063	0,7	936 789	1,5	955 210	2,0	1 001 626	4,9	1 174 473	17,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 307 269</b>		<b>1 402 891</b>	<b>7,3</b>	<b>1 406 611</b>	<b>0,3</b>	<b>1 455 247</b>	<b>3,5</b>	<b>1 545 163</b>	<b>6,2</b>	<b>1 770 937</b>	<b>14,6</b>
<b>% évolution CA 1995 - CA 1999</b>									18,2			

(1) Hors renégociation de dette et opérations budgétaires d'ordre

## RECETTES REELLES DU BUDGET GENERAL

(En Kf)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
<b>Budget Principal</b>	227 918	39,9	318 913	- 14,8	271 673	12,7	306 253	12,7	297 773	- 2,8	312 500	4,9
Investissement	1 020 536	- 0,7	1 013 034	6,0	1 073 543	2,1	1 096 294	2,1	1 090 164	- 0,6	1 064 149	- 2,4
Fonctionnement	<b>1 248 454</b>	<b>6,7</b>	<b>1 331 947</b>	<b>1,0</b>	<b>1 345 216</b>	<b>4,3</b>	<b>1 402 547</b>	<b>4,3</b>	<b>1 387 937</b>	<b>- 1,0</b>	<b>1 376 649</b>	<b>- 0,8</b>
% évolution CA 1995 - CA 1999									11,2			
<b>Budget Eaux</b>	8 539	- 14,1	7 333	48,7	10 906	- 31,2	7 500	227,9	24 593	227,9	20 907	- 15,0
Investissement	62 049	0,3	62 211	1,0	62 810	36,9	85 995	36,9	67 070	- 22,0	62 857	- 6,3
Fonctionnement	<b>70 588</b>	<b>- 1,5</b>	<b>69 544</b>	<b>6,0</b>	<b>73 716</b>	<b>26,8</b>	<b>93 495</b>	<b>26,8</b>	<b>91 663</b>	<b>- 2,0</b>	<b>83 764</b>	<b>- 8,6</b>
<b>Budget Assainissement</b>	12 481	79,3	22 374	- 10,4	20 038	57,7	31 594	64,7	52 045	64,7	78 835	51,5
Investissement	52 118	- 0,5	51 873	12,5	58 379	39,2	81 263	39,2	71 500	- 12,0	72 524	1,4
Fonctionnement	<b>64 599</b>	<b>14,9</b>	<b>74 247</b>	<b>5,6</b>	<b>78 417</b>	<b>43,9</b>	<b>112 857</b>	<b>43,9</b>	<b>123 545</b>	<b>9,5</b>	<b>151 359</b>	<b>22,5</b>
<b>Budget SSADPA</b>	94	30,9	123	26,8	156	54,5	241	177	177	- 26,6	265	49,7
Investissement	1 750	3,0	1 802	0,3	1 807	3,8	1 876	1 879	1 879	0,2	2 014	7,2
Fonctionnement	<b>1 844</b>	<b>4,4</b>	<b>1 925</b>	<b>2,0</b>	<b>1 963</b>	<b>7,8</b>	<b>2 117</b>	<b>2 056</b>	<b>2 056</b>	<b>- 2,9</b>	<b>2 279</b>	<b>10,8</b>
<b>Budget Forêts</b>	1 479	- 86,7	196	489,8	1 156	97,9	2 288	1 229	1 229	- 46,3	643	- 47,7
Investissement	3 199	37,6	4 402	- 14,0	3 785	- 4,8	3 604	3 540	3 540	- 1,8	4 034	14,0
Fonctionnement	<b>4 678</b>	<b>- 1,7</b>	<b>4 598</b>	<b>7,5</b>	<b>4 941</b>	<b>19,2</b>	<b>5 892</b>	<b>4 769</b>	<b>4 769</b>	<b>- 19,1</b>	<b>4 677</b>	<b>- 1,9</b>
<b>Budget Déchets</b>												
Investissement									37 390		66 140	76,9
Fonctionnement									56 371		61 502	9,1
<b>Budget ZA Champs Montants</b>									<b>93 761</b>		<b>127 642</b>	<b>36,1</b>
Investissement									0		0	0
Fonctionnement									0		0	0
<b>TOTAL</b>									<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

(En KF)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %	Montant	Evol. %
<b>Budget Transports</b>												
Investissement												
Fonctionnement												
TOTAL												
<b>Budget général (1)</b>	250 511		348 939	39,3	303 929	- 12,9	347 876	14,5	413 207	18,8	481 474	16,5
Investissement	1 139 652		1 133 322	- 0,6	1 200 324	5,9	1 269 032	5,7	1 290 524	1,7	1 418 480	9,9
Fonctionnement	<b>1 390 163</b>		<b>1 482 261</b>	<b>6,6</b>	<b>1 504 253</b>	<b>1,5</b>	<b>1 616 908</b>	<b>7,5</b>	<b>1 703 731</b>	<b>5,4</b>	<b>1 899 954</b>	<b>11,5</b>
% évolution CA 1995 - CA 1999									22,6			

(1) Hors renégociation de dette et opérations budgétaires d'ordre

## I - BUDGET PRINCIPAL

## Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement)

(En Kf)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Equipement</b>												
<b>Culturel</b>	3 809	38,0	1 413	6,2	3 757	10,3	5 431	20,2	2 119	8,3	5 718	16,6
% évolution annuelle			- 62,9		165,9		44,6		- 61,0		169,8	
<b>Economique</b>	4 489	44,8	15 861	69,2	27 682	75,7	18 405	68,6	22 402	87,4	27 057	78,8
% évolution annuelle			253,3		74,5		- 33,5		21,7		20,8	
<b>Social</b>	1 378	13,7	5 289	23,1	5 118	14,0	2 986	11,1	249	1,0	1 546	4,5
% évolution annuelle			283,8		- 3,2		- 41,7		- 91,7		520,9	
<b>Sportif</b>	350	3,5	367	1,6	20	0,1	20	0,1	870	3,4	35	0,1
% évolution annuelle			4,9		- 94,6		0,0		4 250,0		- 96,0	
<b>Transports</b>												
% évolution annuelle												
<b>TOTAL</b>	<b>10 026</b>	<b>100,0</b>	<b>22 930</b>	<b>100,00</b>	<b>36 577</b>	<b>100,0</b>	<b>26 842</b>	<b>100,0</b>	<b>25 640</b>	<b>100,0</b>	<b>34 356</b>	<b>100,0</b>
% évolution annuelle			128,7		59,5		- 26,6		- 4,5		34,0	
<b>Fonctionnement</b>												
<b>Culturel</b>	14 086	11,9	15 701	12,8	15 067	11,6	14 169	10,7	14 989	10,9	17 101	6,9
% évolution annuelle			11,5		- 4,0		- 6,0		5,6		14,2	
<b>Economique</b>	9 614	8,1	4 556	3,7	4 299	3,3	5 411	4,1	9 168	6,6	9 510	3,8
% évolution annuelle			- 52,6		- 5,6		25,9		69,4		3,7	
<b>Social</b>	87 461	74,1	92 930	75,6	101 237	78,1	103 480	78,4	103 978	75,4	103 442	41,6
% évolution annuelle			6,3		8,9		2,2		0,5		- 0,5	

(En KF)

	CA 1995		CA 1996		CA 1997		CA 1998		CA 1999		Estimation CA 2000	
	Montant	%	Montant	%								
<b>Sportif</b>	6 819	5,8	9 658	7,9	9 090	7,0	8 898	6,7	9 778	7,1	11 087	4,5
% évolution annuelle			41,6		- 5,9		- 2,1		9,9		13,4	
Dont sport de haut niveau	4 572	3,9	6 146	5,0	6 433	5,0	6 250	4,7	6 597	4,8	7 860	3,2
% évolution annuelle			34,4		4,7		- 2,8		5,6		19,1	
<b>Transports</b>												
% évolution annuelle											107 472	43,2
<b>Total</b>	<b>117 980</b>	<b>100,0</b>	<b>122 845</b>	<b>100,0</b>	<b>129 693</b>	<b>100,0</b>	<b>131 958</b>	<b>100,0</b>	<b>137 893</b>	<b>100,0</b>	<b>248 612</b>	<b>100,0</b>
% évolution annuelle			4,1		5,6		1,7		4,5		80,3	
<b>Total général</b>	<b>128 006</b>		<b>145 775</b>		<b>166 270</b>		<b>158 800</b>		<b>163 533</b>		<b>282 968</b>	

## BUDGET PRINCIPAL - VENTILATION DE L'ENSEMBLE DES RECETTES REELLES

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
Subventions d'investissement, DGE (1), FCTVA	54 735	55 459	57 542	61 719	55 253	63 625
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	224 855	236 404	238 883	241 923	253 123	251 253
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs			12 886			
Contributions directes	390 330	420 416	441 367	464 141	461 085	458 135
Péréquations et compensations fiscales de l'Etat	52 023	52 015	54 211	52 592	65 093	69 414
Autres recettes fiscales	139 026	145 266	153 026	159 854	127 540	116 868
Recettes diverses	64 886	47 838	57 026	48 812	67 259	56 078
Produit d'exploitation et du domaine	88 703	91 150	90 072	93 109	78 051	73 965
% d'évolution annuelle		2,8	- 1,2	3,4	- 16,2	- 5,2
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>1 014 558</b>	<b>1 048 548</b>	<b>1 105 013</b>	<b>1 122 150</b>	<b>1 107 404</b>	<b>1 089 338</b>
% d'évolution annuelle	0,2	3,4	5,4	1,6	- 1,3	
Emprunts	60 281	86 490	83 893	84 251	66 400	97 500
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	1 074 839	1 135 038	1 188 906	1 206 401	1 173 804	1 186 838
Solde d'exécution de l'exercice précédent	103 517	143 550	102 755	135 524	138 187	112 757
	70 098	53 359	53 555	60 623	75 946	77 054
<b>Recettes totales</b>	<b>1 248 454</b>	<b>1 331 947</b>	<b>1 345 216</b>	<b>1 402 548</b>	<b>1 387 937</b>	<b>1 376 649</b>
<b>Pourcentages</b>						
Subventions d'investissement, DGE (1), FCTVA	4,4	4,2	4,3	4,4	4,0	4,6
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	18,0	17,7	17,8	17,2	18,2	18,3
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs			1,0			
Contributions directes	31,3	31,6	32,8	33,1	33,2	33,3
Péréquations et compensations fiscales de l'Etat	4,2	3,9	4,0	3,7	4,7	5,0
Autres recettes fiscales	11,1	10,9	11,4	11,4	9,2	8,5
Recettes diverses	5,2	3,6	4,2	3,5	4,8	4,1
Produit d'exploitation et du domaine	7,1	6,8	6,7	6,6	5,6	5,4
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>81,3</b>	<b>78,7</b>	<b>82,2</b>	<b>80,0</b>	<b>79,8</b>	<b>79,1</b>
Emprunts	4,8	6,5	6,2	6,0	4,8	7,1
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	8,3	10,8	7,6	9,7	10,0	8,2
Solde d'exécution de l'exercice précédent	5,6	4,0	4,0	4,3	5,5	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) La DGE a été supprimée pour les villes de + de 20 000 habitants par la loi de finances 1996

**BUDGET PRINCIPAL - CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT**  
**1) Recettes du pacte de stabilité financière (contrat de solidarité et de croissance à partir de 1999)**

(En KF)

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
<b>a) DGF</b>						
- Dotation forfaitaire	191 250	195 311	198 248	199 702	202 700	176 416
- Régularisation années antérieures			(1) 12 505			
- DGF Permanents syndicaux		61	205	211	210	150
<i>Sous-total DGF</i>	191 250	195 372	210 958	199 913	202 910	176 566
<b>b) DSI</b>	647	1 077	480	404	0	427
% d'évolution		66,5	- 55,4	- 15,8		
<b>c) DGE</b>	2 110	(2) 2 012	0	0	0	0
% d'évolution		- 4,6				
<b>d) DGD</b>	7 464	7 673	7 825	7 873	8 114	8 126
% d'évolution		2,8	2,0	0,6	3,1	0,1
<b>e) DCTP : abattement 16 % + réduction fraction</b>	26 537	25 101	25 584	24 337	22 845	21 984
<b>imposable des salaires (hors REI)</b>						
% d'évolution		- 5,4	1,9	- 4,9	- 6,1	- 3,8
<b>f) FNP</b>	2 686	3 180	2 935	3 584	3 523	3 983
% d'évolution		18,4	- 7,7	22,1	- 1,7	13,1
<b>g) FNPTP</b>	0	0	0	0	1 697	2 677
% d'évolution						57,7
Régularisation DGF	<b>230 694</b>	<b>234 415</b>	<b>247 782</b>	<b>236 111</b>	<b>239 089</b>	<b>213 763</b>
	1 614	1 646	(1) - 12 505			
<b>Total</b>	<b>232 308</b>	<b>236 061</b>	<b>235 277</b>	<b>236 111</b>	<b>239 089</b>	<b>213 763</b>
% d'évolution		1,6	- 0,3	0,4	1,3	- 10,6

(1) Régularisation DGF sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :  
de 1989 à 1992 : 6 045 KF - 1993 : 1 600 KF - 1994 : 1 614 KF - 1995 : 1 600 KF - 1996 : 1 646 KF

(2) Solde 1995

## BUDGET PRINCIPAL - CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

## 2) Autres concours globaux de l'Etat

(En Kf)

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
a) FCTVA % d'évolution	19 440	18 058 - 7,1	15 770 - 12,7	20 713 31,3	22 878 10,5	21 088 - 7,8
b) DSU % d'évolution Régularisation sur années antérieures	7 549	9 395 24,5	9 670 2,9 (1)	10 231 5,8	14 269 39,5	17 962 25,9
c) DCTP - réduction des bases des créations d'établissements % d'évolution	6 464	6 187 - 4,3	5 714 - 7,6	5 125 - 10,3	2 246 - 56,2	533 - 76,3
- exonération de TP situés dans les zones de redynamisation urbaine % d'évolution			3 569	3 791 6,2	3 519 - 7,2	3 292 - 6,5
- suppression progressive de la part salaires % d'évolution					15 299	27 351 78,8
d) Compensation au titre des exonérations des taxes foncières % d'évolution	2 225	2 513 12,9	1 469 - 41,5	1 581 7,6	1 509 - 4,6	1 665 10,3
e) Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation % d'évolution	14 111	15 034 6,5	14 941 - 0,6	14 174 - 5,1	14 454 2,0	14 589 0,9
<b>Total</b> % d'évolution Régularisation DSU (1)	<b>49 789</b>	<b>51 187</b> 2,8	<b>51 514</b> 0,6 - 381	<b>55 615</b> 8,0	<b>74 174</b> 33,4	<b>86 480</b> 16,6
<b>Total</b>	<b>49 789</b>	<b>51 187</b>	<b>51 133</b>	<b>55 615</b>	<b>74 174</b>	<b>86 480</b>
<b>Total général concours globaux de l'Etat</b> % d'évolution	<b>282 097</b>	<b>287 248</b> 1,8	<b>286 410</b> - 0,3	<b>291 726</b> 1,9	<b>313 263</b> 7,4	<b>300 243</b> - 4,2

(1) Régularisation DSU sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :

1991 : 77 Kf - 1992 : 74 Kf - 1993 : 153 Kf - 1994 : 77 Kf

## BUDGET PRINCIPAL - AUTRES CONCOURS

## 1) Investissement (en KF)

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
Etat	13 667	8 981	20 559	15 123	9 444	18 152
Région	8 874	9 648	5 291	588	2 085	5 800
Département	1 319	9 212	4 871	8 740	4 446	10 945
Communes	626	614	574	512	249	225
District	447	1 039	1 183	790	838	1 110
Autres	8 252	5 893	9 278	15 254	15 313	6 305
<b>TOTAL</b>	<b>33 185</b>	<b>35 387</b>	<b>41 756</b>	<b>41 007</b>	<b>32 375</b>	<b>42 537</b>

## 2) Fonctionnement (en KF)

	1995	1996	1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
Etat	9 247	11 090	11 462	14 074	15 289	17 575
Région	0	298	355	250	3 310	2 177
Département	3 584	2 770	2 776	2 655	2 545	2 457
Communes	830	1 304	1 672	1 321	1 186	1 169
District	0	1 080	866	681	680	382
Autres	4 284	6 344	5 323	4 523	4 821	4 839
<b>TOTAL</b>	<b>17 945</b>	<b>22 886</b>	<b>22 454</b>	<b>23 504</b>	<b>27 831</b>	<b>28 599</b>

**II - BUDGET DES EAUX**  
**Ventilation de l'ensemble des recettes réelles**

En KF

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
Subventions d'investissement et DGE	160	183	25	0	53	0
Contre-valeur pollution	13 641	13 495	13 739	19 090	14 845	14 080
Redevance pour le FND AE	906	863	981	1 313	970	973
Recettes diverses	274	142	856	645	538	403
Produit d'exploitation et du domaine	43 804	42 688	45 333	59 876	44 465	45 764
% évolution annuelle		- 2,5	6,2	32,1	- 25,7	2,9
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>58 785</b>	<b>57 371</b>	<b>60 934</b>	<b>80 924</b>	<b>60 871</b>	<b>61 220</b>
% évolution annuelle		- 2,4	6,2	32,8	- 24,8	0,6
Emprunts				0	0	0
Résultat exercice précédent	11 803	12 173	12 782	12 571	30 792	22 544
<b>Total</b>	<b>70 588</b>	<b>69 544</b>	<b>73 716</b>	<b>93 495</b>	<b>91 663</b>	<b>83 764</b>
<b>Pourcentages</b>						
Subventions d'investissement et DGE	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0
Contre-valeur pollution	19,3	19,4	18,6	20,4	16,2	16,8
Redevance pour le FND AE	1,3	1,2	1,3	1,4	1,1	1,2
Recettes diverses	0,4	0,2	1,2	0,7	0,6	0,5
Produit d'exploitation et du domaine	62,1	61,4	61,5	64,0	48,5	54,6
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>83,3</b>	<b>82,5</b>	<b>82,7</b>	<b>86,6</b>	<b>66,4</b>	<b>73,1</b>
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat exercice précédent	16,7	17,5	17,3	13,4	33,6	26,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau passant d'une périodicité annuelle à semestrielle en 1998 (période de transition)

**III - BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Ventilation de l'ensemble des recettes réelles**

En KF

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	Estimation 2000
Subventions d'investissement et DGE	3 535	3 096	2 956	8 046	3 822	19 360
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 700	3 777	3 852	3 890	3 940	3 955
Recettes diverses	4 963	4 951	7 928	10 287	7 108	8 496
Produit d'exploitation et du domaine	39 985	41 643	44 779	59 299	46 330	45 576
% évolution annuelle		4,1	7,5	32,4	- 21,9	- 1,6
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>52 183</b>	<b>53 467</b>	<b>59 515</b>	<b>81 522</b>	<b>61 200</b>	<b>77 387</b>
% évolution annuelle		2,5	11,3	37,0	- 24,9	26,4
Emprunts	4 620	3 456	5 246	4 027	1 817	17 607
Résultat exercice précédent	7 796	17 324	13 656	27 308	60 528	56 365
<b>Total</b>	<b>64 599</b>	<b>74 247</b>	<b>78 417</b>	<b>112 857</b>	<b>123 545</b>	<b>151 359</b>
<b>Pourcentages</b>						
Subventions d'investissement et DGE	5,5	4,2	3,8	7,1	3,1	12,8
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	5,7	5,1	4,9	3,4	3,2	2,6
Recettes diverses	7,7	6,7	10,1	9,1	5,8	5,6
Produit d'exploitation et du domaine	61,9	56,1	57,1	52,5	37,5	30,1
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>80,8</b>	<b>72,0</b>	<b>75,9</b>	<b>72,2</b>	<b>49,5</b>	<b>51,1</b>
Emprunts	7,2	4,7	6,7	3,6	1,5	11,6
Résultat exercice précédent	12,1	23,3	17,4	24,2	49,0	37,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Modification de la fréquence de facturation de l'eau donc de la redevance d'assainissement, passant d'une périodicité annuelle à semestrielle :  
18 mois d'encaissement en 1998 (période de transition)

## IV - BUDGET DECHETS

## Ventilation de l'ensemble des recettes réelles

En KF

	CA 1999	Estimation 2000
Subventions d'investissement et DGE	528	5 490
Redevance Ordures Ménagères	47 731	49 350
Recettes diverses	330	754
Produit d'exploitation et du domaine	8 310	9 728
% évolution annuelle		17,1
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>56 899</b>	<b>65 322</b>
% évolution annuelle		14,8
Emprunts	36 862	55 000
Résultat exercice précédent	0	7 320
<b>Total</b>	<b>93 761</b>	<b>127 642</b>
<b>Pourcentages</b>		
Subventions d'investissement et DGE	0,6	4,3
Redevance Ordures Ménagères	50,9	38,7
Recettes diverses	0,4	0,6
Produit d'exploitation et du domaine	8,9	7,6
<b>Recettes définitives de l'exercice</b>	<b>60,7</b>	<b>51,2</b>
Emprunts	39,3	43,1
Résultat exercice précédent	0,0	5,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## LA FISCALITE LOCALE

## EVOLUTION DE LA CHARGE FISCALE DE 1995 A 2000

Evolution de l'effet des taux et de l'actualisation sur le produit fiscal

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Taxe d'habitation	1,7 %	4,0 %	3) 5,8 %	2,1 %	2,0 %	1,0 %
Foncier bâti (1)	1,7 %	4,0 %	5,8 %	2,1 %	2,0 %	1,0 %
Foncier non bâti	- 0,3 %	3,0 %	4,8 %	1,0 %	2,0 %	1,0 %
Taxe professionnelle (2)						

1) Pour le bâti industriel la majoration est moindre, le taux d'actualisation des bases étant plus faible que pour les locaux d'habitation en 1994. De 1995 à 1998, pas d'actualisation des bases. Pour 1999 et 2000, l'actualisation est la même que pour les locaux d'habitation

2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable

3) Cette pression fiscale est théorique. En effet, elle est corrigée partiellement et de façon hétérogène suivant la valeur locative, par l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base

Evolution de l'inflation

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Taux annuel de l'inflation (en glissement annuel)	2,1 %	1,5 %	1,1 %	0,3 %	1,2 %	2 % *

Avant 1996, l'indice de référence : Tous ménages avec tabac

Après 1996, l'indice de référence : Tous ménages sans tabac

\* Estimation

## STRUCTURE DE L'IMPOT (y compris compensations de l'Etat)

En pourcentage	1995	1999	2000
Taxe d'habitation	31,88 %	30,77 %	30,94 %
Foncier bâti	24,40 %	26,96 %	27,18 %
Foncier non bâti	0,10 %	0,08 %	0,08 %
Taxe professionnelle	43,62 %	42,19 %	41,80 %

## STRUCTURE DE L'IMPOT (y compris compensations de l'Etat)

Source : rôles généraux

En pourcentage	1995	1999	2000
Taxe d'habitation	32,21 %	31,64 %	32,44 %
Foncier bâti	27,13 %	30,16 %	30,94 %
Foncier non bâti	0,12 %	0,09 %	0,10 %
Taxe professionnelle	40,54 %	38,11 %	36,52 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

## BASES RELLES DES QUATRE TAXES LOCALES

	1996		1997		1998		1999		2000	
	Bases	Variations 97/96	Bases	Variations 98/97	Bases	Variations 99/98	Bases	Variations 00/99		
Taxe d'habitation	751 595 790	- 18 052 090 - 2,4 %	733 543 700	19 145 880 2,6 %	767 826 195	15 136 615 2,0 %	789 315 144	21 488 949 2,8 %		
Foncier bâti	599 490 060	24 692 540 4,1 %	624 182 600	38 053 050 6,1 %	676 991 417	14 755 767 2,2 %	696 095 900	19 104 483 2,8 %		
Foncier non bâti	2 115 960	- 91 130 - 4,3 %	2 024 830	- 153 520 - 7,6 %	1 947 988	76 678 4,1 %	2 028 157	80 169 4,1 %		
Taxe Professionnelle	1 183 813 750	15 269 240 1,3 %	1 199 082 990	41 667 450 3,5 %	1 157 249 322 (1)	- 83 501 118 - 6,7 %	1 111 830 496 (1)	- 45 418 826 - 3,9 %		

(1) Loi de Finances 1999 (article 44) : un abattement est appliqué chaque année, de 1999 à 2002, à la fraction imposable des salaires.  
Cet abattement est fixé :

- à 100 000 F au titre de 1999
- à 300 000 F au titre de 2000
- à 1 000 000 F au titre de 2001
- à 6 000 000 F au titre de 2002



## 2) Exonérations et dégrèvements

	1996		1997		1998		1999		2000	
	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	%
Bases exonérées (1)	6 668	- 1,4 %	6 572	0,9 %	6 632	0,4 %	6 660	0,4 %	6 473	16,4 %
Dégrèvement gestionnaires de foyer (2)	939	24,6 %	1 170	37,4 %	1 607	37,4 %	2 027	26,1 %	43	0,1 %
RMI	-	-	-	-	4 682	-	4 432	- 5,3 %	2 100	5,3 %
Dégrèvement > 1 541 F (3)	8 605	- 1,5 %	8 472	- 49,3 %	4 297	- 49,3 %	4 022	- 6,4 %	-	-
Dégrèvement partiel 100 % (4)	2 041	2,3 %	2 088	1,5 %	2 119	1,5 %	2 064	- 2,6 %	-	-
Dégrèvement partiel 50 % (5)	-	-	-	-	-	-	-	-	28 791	72,7 %
Plafonnement des cotisations (4,3 %) (6)	15 024	- 1,6 %	14 789	- 1,6 %	16 516	11,7 %	16 961	2,7 %	1 628	4,1 %
Plafonnement 3,4 % revenu (7)	112	64,3 %	184	64,3 %	268	45,7 %	257	- 4,1 %	546	1,4 %
Cotisation < 80 F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	33 389	- 0,3 %	33 275	8,6 %	36 121	8,6 %	36 483	1,0 %	39 581	100,0 %
Total des articles sur la Ville soit x % des articles totaux	62 548 53 %		63 153 53 %		63 832 57 %		64 150 57 %		63 987 62 %	

(1) Sont exonérées les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans, ou infirmes, ou titulaires de l'allocation adultes handicapées ou de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité et sous condition de ressources

(2) Les organismes sans but lucratif dont l'objet est de contribuer au logement des personnes défavorisées, sont dégrévés de la taxe d'habitation (Loi DOEF n° 98.546)

(3) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 1 541 F en 1999 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 25 200 F (pour la première part de quotient familial)

(4) Le dégrèvement est égal au montant dépassant les 2 189 F en 1999 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 43 900 F (pour la première part de quotient familial)

(5) Le dégrèvement est égal à la moitié du montant dépassant les 2 189 F en 1999 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 49 880 F (pour la première part de quotient familial)

(6) A partir de 2000 (article 11 de la Loi de Finances rectificative 2000), les dégrèvements partiels (3, 4 et 5) sont supprimés et remplacés par un dispositif unique : les contribuables, dont le revenu n'excède pas 103 710 F pour la première part de quotient familial, peuvent désormais bénéficier d'un plafonnement prenant en compte le nombre de parts du foyer fiscal (22 500 F pour la première part de quotient familial)

(7) Les dégrèvements partiels issus du nouveau dispositif ne peuvent pas être inférieurs au dégrèvement dont les contribuables pouvaient bénéficier auparavant et équivalent à l'excédent de cotisation qui excède 3,4 % de leur revenu dans la limite de la moitié du montant dépassant 2 232 F.

## LES EMPRUNTS

## I - Montant réalisé en KF

	1995 (1)	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1) et (2)	Estimation CA 2000 (1) (2) et (3)
Budget principal	60 281	86 490	83 893	84 251	66 400	66 098
Evolution annuelle		43,5	- 3,0	0,4	- 21,2	- 21,5
Eaux	0	0	0	0	0	0
Assainissement	4 620	3 456	5 247	4 027	1 817	17 607
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	134	95	0	901	0	0
Déchets					36 862	55 000
<b>TOTAL</b>	<b>65 035</b>	<b>90 041</b>	<b>89 140</b>	<b>89 179</b>	<b>105 079</b>	<b>138 705</b>
Evolution annuelle		38,5	- 1,0	0,0	17,8	55,5

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations

2) Y compris dépôts et cautionnements reçus

3) Hors dernières mobilisations 2000 (estimation au 15/12/2000 mobilisation emprunt budget principal : 97,5 MF)

## II - Taux moyen d'amortissement des prêts réalisés chaque année (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999)	Estimation 2000
Budget principal	6,72	5,78	4,40	3,75	4,79	4,71
Eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	1,73	0,50	2,32	0,50	0,50	0,50
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,25	0,00	2,76	0,00	0,00
Déchets					4,77	4,49
Tous budgets	6,35	5,57	4,28	3,59	4,71	4,09

Hors prêts de refinancement suite à renégociations et hors dernières mobilisations 2000

## III - Durée moyenne sur prêts réalisés chaque année (en années)

	1995	1996	1997	1998	1999)	Estimation 2000
Budget principal	12,29	12,67	13,30	13,10	9,89	9,39
Eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	15,74	15,78	15,05	17,00	17,00	17,00
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	21,18	25,00	0,00	14,00	0,00	0,00
Déchets					18,39	19,45
Tous budgets	12,55	12,80	13,40	13,29	13,00	14,35

Hors prêts de refinancement suite à renégociations et hors dernières mobilisations 2000

## LA DETTE

## I - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUR 5 ANS

## A - BUDGET PRINCIPAL

	Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours au 01/01/2000		Encours estimé au 01/01/2001 (1)	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total						
Taux fixe	369 555	41,9	491 049	57,5	432 312	53,2	361 836	47,8	362 943	50,0
Taux révisable	248 743	28,2	230 325	27,0	278 555	34,3	172 470	22,8	214 618	29,6
Taux variable	264 232	29,9	132 258	15,5	100 970	12,4	222 545	29,4	147 746	20,4
Dépôts et cautionnements reçus									138	0,0
Rentes viagères	212	0,0	214	0,0	217	0,0	218	0,0	222	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>882 742</b>	<b>100,0</b>	<b>853 846</b>	<b>100,0</b>	<b>812 054</b>	<b>100,0</b>	<b>757 207</b>	<b>100,0</b>	<b>725 529</b>	<b>100,0</b>

(1) Hors dernières mobilisations 2000 (encours estimé au 01/01/2001 selon hypothèse de mobilisation : 757 MF)

## B - BUDGET GENERAL

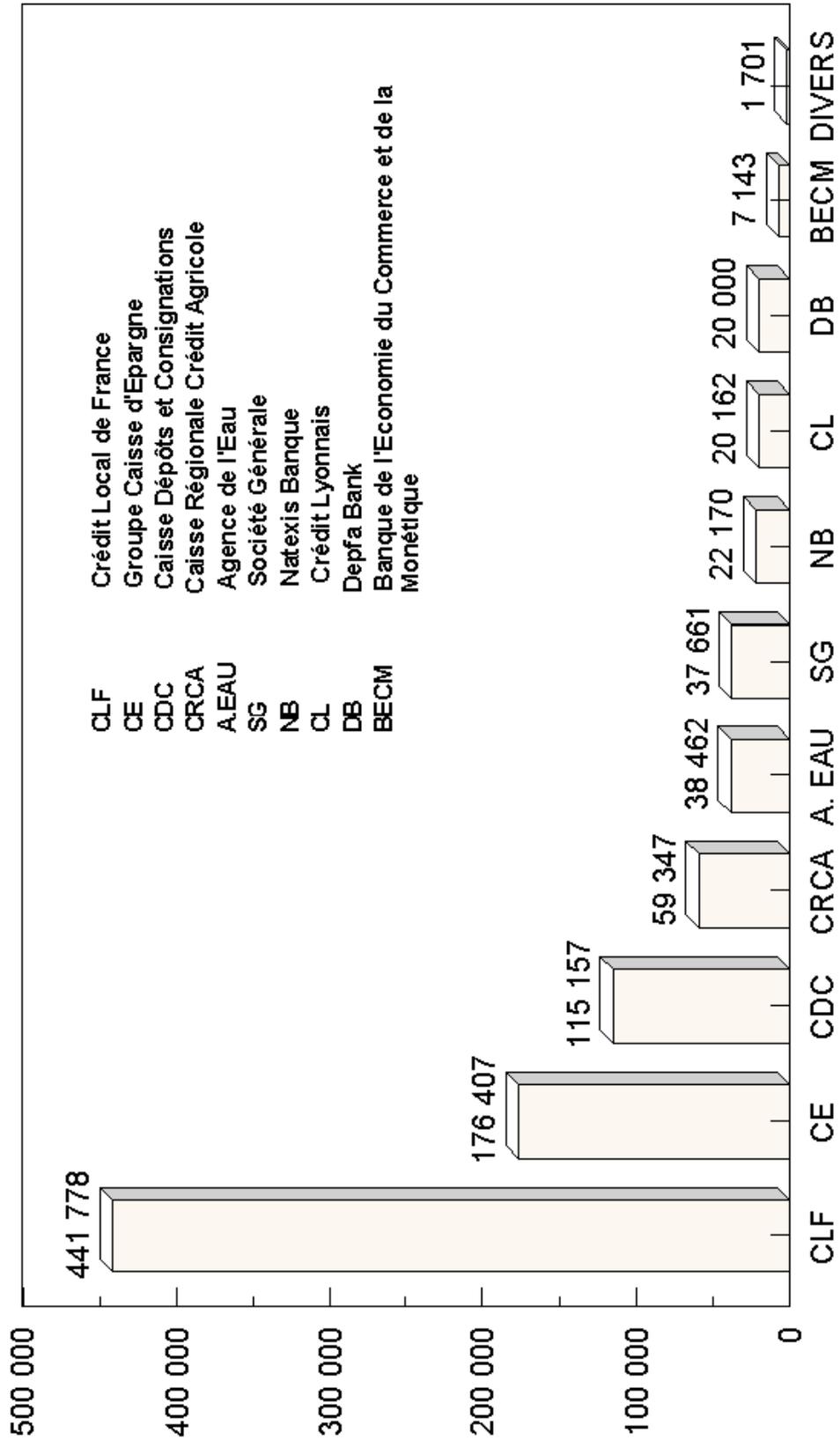
	Encours au 01/01/1997		Encours au 01/01/1998		Encours au 01/01/1999		Encours au 01/01/2000		Encours estimé au 01/01/2001 (1)	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total						
Taux fixe	476 925	46,6	614 182	62,1	552 430	58,5	471 475	51,5	476 978	50,7
Taux révisable	272 232	26,6	241 690	24,5	291 117	30,8	208 613	22,8	307 277	32,7
Taux variable	274 161	26,8	132 258	13,4	100 970	10,7	234 687	25,7	155 511	16,5
Dépôts et cautionnements reçus									138	0,0
Rentes viagères	212	0,0	214	0,0	217	0,0	218	0,0	222	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 023 530</b>	<b>100,0</b>	<b>988 344</b>	<b>100,0</b>	<b>944 734</b>	<b>100,0</b>	<b>915 131</b>	<b>100,0</b>	<b>939 988</b>	<b>100,0</b>

(1) Hors dernières mobilisations 2000 (encours estimé au 01/01/2001 selon hypothèse de mobilisation : 971,4 MF)

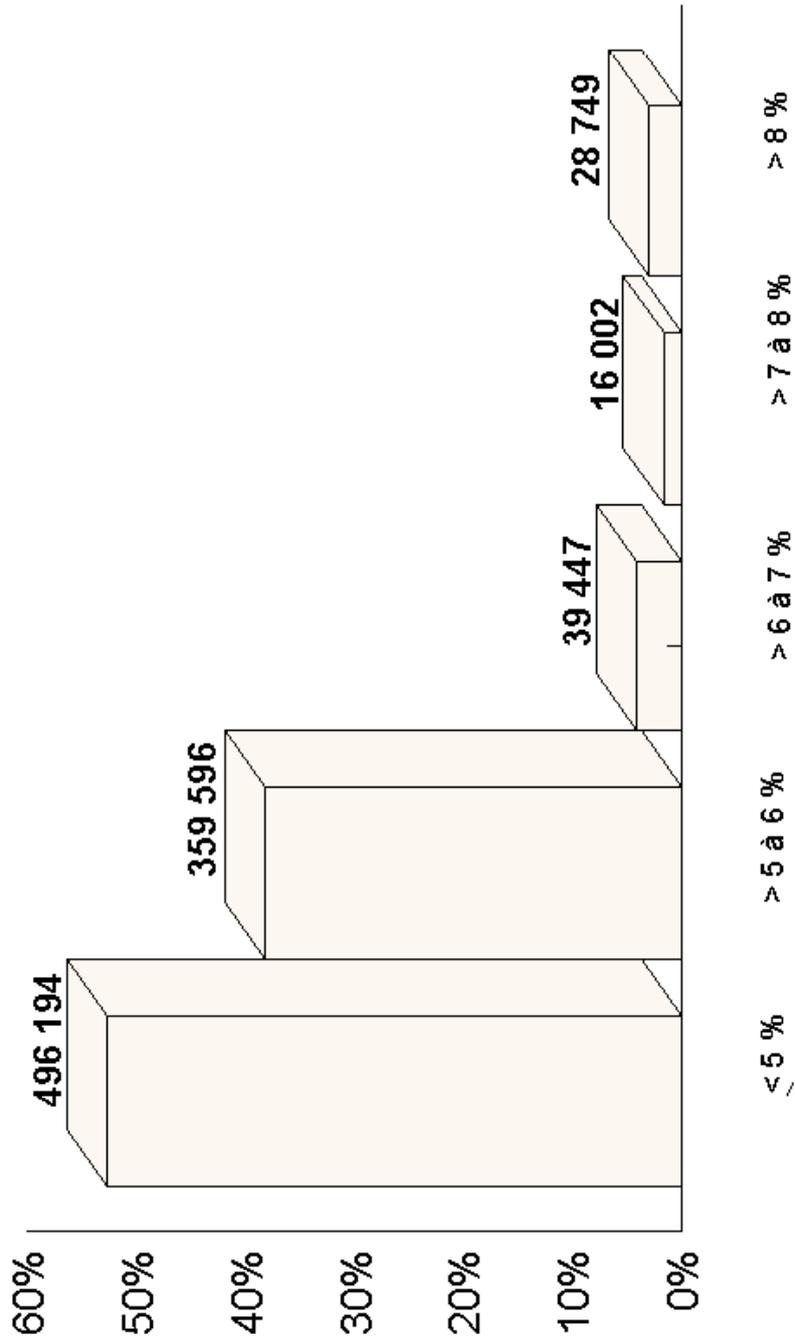
A partir de 1997, conformément à la M14, les rentes viagères sont intégrées à l'encours de dette

A partir de 2000, les dépôts et cautionnements reçus sont intégrés également à l'encours de dette

**BUDGET GENERAL**  
**REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS EN KF**  
 (Encours total estimé au 01/01/2001 : 939 988 KF(1))



**BUDGET GENERAL**  
**REPARTITION ENCOURS DE DETTE PAR TAUX D'INTERET EN KF**



(Encours total estimé au 01/01/2001 : 939 988 KF (1))

**II - ANNUITE DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - EVOLUTION DEPUIS 1995**

Source : CA sauf 2000

## A - Annuité brute de remboursement de la dette en KF (y compris frais financiers)

	<b>1995 Valeurs</b>	<b>1996 Valeurs</b>	<b>1997 Valeurs</b>	<b>1998 Valeurs</b>	<b>1999 Valeurs</b>	<b>Estimation CA 2000 Valeurs</b>
Budget Principal	365 826	307 738	295 205	267 755	269 356	236 362
Budget Eaux	12 005	6 347	16 744	9 727	5 175	5 055
Budget Assainissement	22 309	24 118	22 533	16 301	25 580	22 126
Budget SSADPA	0	0	0	0	0	0
Budget Forêts	102	57	63	63	103	107
Budgets Déchets					1 799	3 897
<b>Tous Budgets</b>	<b>400 242</b>	<b>338 260</b>	<b>334 545</b>	<b>293 846</b>	<b>302 013</b>	<b>267 547</b>

Source : CA sauf 2000

B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme  
Remboursements anticipés temporaires CLTR en KF

	<b>1995 Valeurs</b>	<b>1996 Valeurs</b>	<b>1997 Valeurs</b>	<b>1998 Valeurs</b>	<b>1999 Valeurs</b>	<b>Estimation CA 2000 Valeurs</b>
Budget Principal	200 710	144 104	133 423	106 439	107 138	108 000
Budget Eaux	5 164	0	10 990	4 172	0	0
Budget Assainissement	7 219	9 291	7 486	1 599	11 000	8 000
Budget SSADPA	0	0	0	0	0	0
Budget Forêts	0	0	0	0	0	0
Budgets Déchets					542	0
<b>Tous Budgets</b>	<b>213 093</b>	<b>153 395</b>	<b>151 899</b>	<b>112 210</b>	<b>118 680</b>	<b>116 000</b>

Source : CA sauf 2000

C - Annuité de remboursement de la dette récupérable en KF

	1995		1996		1997		1998		1999		Estimation CA 2000	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	13 790		15 077	9,3	15 134	0,4	14 136	-6,6	9 375	-33,7	7 929	-15,4

D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux en KF

	1995		1996		1997		1998		1999		Estimation CA 2000	
	Valeurs	%	Valeurs	%								
Budget Principal	117		0		0		0		0		0	
Budget Eaux	0		3		0		0		0		0	
Budget Assainissement	0		3		0		0		0		0	

## E - Annuité de remboursement nette en KF

	1995		1996		1997		1998		1999		Estimation CA 2000	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	151 209		148 557	- 1,8	146 648	- 1,3	147 180	0,4	152 843	3,8	120 433	- 21,2
Budget Eaux	6 838		6 347	- 7,2	5 754	- 9,3	5 555	- 3,5	5 175	- 6,8	5 055	- 2,3
Budget Assainissement	15 087		14 827	- 1,7	15 047	1,5	14 702	- 2,3	14 580	- 0,8	14 126	- 3,1
Budget Forêts	102		57	- 44,1	63	10,5	63	0,0	103	63,5	107	3,9
Budget Déchets									1 257		3 897	210,0
<b>Tous Budgets</b>	<b>173 236</b>		<b>169 788</b>	<b>- 2,0</b>	<b>167 512</b>	<b>- 1,3</b>	<b>167 500</b>	<b>- 0,0</b>	<b>173 958</b>	<b>3,9</b>	<b>143 618</b>	<b>- 17,4</b>

«**M. LE MAIRE** : Je vais laisser le soin à Jacques VUILLEMIN de vous en parler, vous savez que c'est depuis six ans le grand spécialiste du budget, des finances, et je le remercie en tout cas de tout le travail qu'il a réalisé pendant ces six années.

**M. VUILLEMIN** : Merci Monsieur le Maire. Chaque année effectivement, depuis six ans maintenant, lors du débat d'orientations budgétaires, je déclare que ce débat est le point de rencontres entre le moyen terme et le court terme, le vote du budget. Cette année, il sera proposé à notre assemblée le 24 février. Le débat d'orientations budgétaires est effectivement l'occasion unique d'appréhender le budget dans un horizon dépassant les douze mois à venir. Cette année le contexte est particulier, en raison bien sûr des élections municipales toutes proches, de la mise en place de la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, et des incertitudes financières liées au transfert de compétences. Les orientations qui vous sont proposées aujourd'hui s'inscrivent bien évidemment dans le droit fil de nos engagements : volonté de mener à bien le programme des grands équipements, rigueur financière et pause fiscale. Je ne vais bien évidemment ni lire ni paraphraser le document qui vous a été distribué. Comme les années précédentes, je m'efforcerai d'apporter des informations complémentaires de nature, je l'espère, à enrichir le débat ou à provoquer des questions. Je vous propose d'examiner ensemble, dans un premier temps, le contexte national et singulièrement la loi de finances pour 2001, ensuite la situation financière de la ville, notamment avec des comparaisons avec d'autres villes, et enfin les grandes orientations pour 2001 en recettes et en dépenses et en conclusion j'essaierai de tracer quelques pistes pour l'avenir.

La situation nationale. Je limiterai mon propos aux trois points suivants : la loi de finances, le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités et l'évolution des finances locales.

Vous savez que l'an dernier, on a beaucoup parlé d'autonomie fiscale et financière des collectivités. Il me paraît intéressant ici d'aborder cette question. La loi de finances pour 2001, adoptée en deuxième lecture le 14 décembre dernier par l'Assemblée Nationale, comprend des mesures concernant les dotations de l'Etat, et des mesures relatives à la fiscalité directe locale. Je m'en tiendrai bien évidemment, s'agissant des dotations de l'Etat, aux mesures qui concernent directement nos collectivités. J'ai relevé que la fraction du taux de croissance du PIB pris en compte pour calculer l'évolution des concours financiers de l'Etat, est fixée à 33 %. J'ai noté également qu'en application de la loi Chevènement, la DGF des communautés d'agglomération est financée d'une part par une dotation budgétaire spécifique, d'autre part, si nécessaire, par un prélèvement sur la dotation de compensation de TP. Pour 2001, le financement spécifique de la DGF des communautés d'agglomération a été fixé à 1,2 milliard de francs, c'est-à-dire très sensiblement supérieur à ce qu'il était l'année précédente. S'agissant de la fiscalité locale -je parle encore des mesures nationales, bien entendu- la fiscalité locale qui depuis quelques années a subi d'importantes modifications, est actuellement en pleine mutation. 1999 : suppression progressive de la part salaires de la TP, dans le cadre d'un plan quinquennal qui prendra fin en 2003, Joseph vient d'y faire un peu allusion. 2000 : suppression de la part régionale de la taxe d'habitation avec bien évidemment pour conséquence directe la baisse de la taxe d'habitation et puis ensuite suppression de la vignette automobile. Certes, l'Etat a pris l'engagement de compenser intégralement. Pour autant, n'y a-t-il pas là des éléments d'incertitude dans la mesure où une partie de plus en plus importante du produit fiscal perçu par les collectivités est transformée en compensations versées par l'Etat. D'ailleurs, je crois que c'est écrit dans notre document, la part des concours financiers de l'Etat aux collectivités représente désormais le deuxième poste de dépenses de l'Etat. Cette question est au coeur de la réflexion engagée sur l'avenir des finances locales et donc sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales, j'y reviendrai.

A noter, car cela nous intéresse directement, l'adoption d'un amendement : il s'agit de la continuité du versement transport dans les communautés d'agglomération qui permet aux communes et à leur groupement de continuer à percevoir le versement transport au taux existant, en attendant que le conseil de la communauté d'agglomération ait délibéré.

S'agissant de contrat de croissance et de solidarité, 2001 est la 3<sup>ème</sup> année d'application de ce contrat. La dotation de compensation de la taxe professionnelle conserve sa fonction de variable d'ajustement. On note que cette recette devrait diminuer compte tenu des évolutions des dotations de l'Etat et des abondements pour les communautés d'agglomération.

Le montant total de la DGF, mais ça comprend les communes, l'intercommunalité, etc. évoluera de + 3,42 %. La dotation forfaitaire pour les communes, celle qui nous intéresse, devrait évoluer entre 1,7 et 1,8, c'est tout de même très sensiblement supérieur aux années précédentes.

La DSU devrait être maintenue à son niveau de l'an dernier, environ 17 millions pour Besançon.

Je disais tout à l'heure que le débat d'orientations sur les finances budgétaires est le point de rencontre du court terme et du moyen terme. C'est dans cet esprit que je souhaite évoquer très rapidement l'évolution des finances locales. On a beaucoup parlé l'an dernier d'autonomie fiscale, c'est-à-dire les recettes et d'autonomie financière, c'est-à-dire les dépenses des collectivités. Certes l'autonomie fiscale totale, au sens où une collectivité pourrait prélever sous forme d'impôt 100 % des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions, n'existe pas et j'allais ajouter, heureusement. Pour autant, on observe depuis quelques années qu'une part de plus en plus importante du produit fiscal perçu par les collectivités est transformée en compensations versées par l'Etat. L'autonomie des collectivités ne doit pas reposer sur la seule liberté d'emploi de ressources. Elle doit aussi s'exprimer à travers la liberté de décision concernant les recettes. Peut-on maîtriser totalement les dépenses si l'on maîtrise de moins en moins l'évolution des recettes ? Ainsi, s'agissant de la taxe professionnelle, lorsque la suppression de la part salariale de l'assiette de TP sera complète, c'est-à-dire en 2003, et compte tenu des dégrèvements et compensations, l'Etat acquittera environ 60 % de la taxe professionnelle. La perception par chaque niveau de collectivité des mêmes impôts, taxe d'habitation, foncier bâti, non bâti, etc. est un élément de complexité, voire d'affaiblissement de la responsabilité des élus à l'égard des électeurs contribuables. De la même manière, la lisibilité du système des concours financiers de l'Etat est difficile. La spécialisation des impôts locaux, par niveau de collectivité, une meilleure péréquation des dotations de l'Etat, pourraient peut-être améliorer cette situation.

J'en viens maintenant à la situation financière de Besançon. J'ai souvent dit ici, et ce n'est pas la dernière année que je vais changer, que la gestion d'une collectivité s'apprécie dans la durée et non pas de manière ponctuelle. Entre 1995 et 1999, on a observé une évolution régulière des recettes de fonctionnement, notamment des recettes fiscales, en raison d'une évolution modérée des bases et des taux proches de l'inflation. On a observé également une évolution contrôlée des dépenses de fonctionnement, due principalement à la maîtrise des dépenses de personnel et à une baisse des charges d'intérêts, grâce à la politique de gestion active de la dette. Dès lors, et c'est important, on a observé une augmentation de l'épargne de gestion et du niveau d'autofinancement permettant une évolution régulière des investissements et un recours limité à l'emprunt. En outre, pendant cette même période 1995-1999 et on pourrait ajouter 2000, la ville s'est nettement désendettée.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos. Sur la période considérée, 1995- 1999, l'épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, est passée de 186 millions en 1995 à 204 millions en 1999. Le remboursement des intérêts est passé de 64 millions en 1995 à 33 millions en 1999. Conséquence directe, l'épargne brute, dans le même temps, est passée de 122 à 171 millions. Le niveau de service rendu par habitant est passé de 6 950 F en 1995 à 7 122 F en 1999. La baisse que l'on observe en 1999 résulte de la mise en place du budget annexe Déchets dans la mesure où les chiffres indiqués portent sur le budget principal. Le niveau d'endettement par habitant est passé de 7 527 F en 1995 à 6 191 F en 1999.

J'ai ici un document publié chaque année par l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui présente ville par ville, les grands ratios, endettement, équipement par habitant, etc. J'ai également pris un certain nombre d'éléments dans un livre très intéressant publié par l'Observatoire des Finances Locales. Ces différents documents me permettent d'affirmer que si l'on prend en compte les comptes administratifs 1998 qui sont les derniers à avoir été exploités, les ratios publiés par les docu-

ments dont je viens de parler, indiquent que Besançon est bien positionnée parmi les villes comparables -je ne dis pas qu'on est en tête, je dis qu'on est bien positionné- qu'il s'agisse des dépenses d'équipement, de l'endettement par habitant, ou encore des dépenses de personnel.

Quelles sont les grandes orientations en dépenses et en recettes ? La communauté d'agglomération créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 bénéficie, nous le savons, pour exercer les compétences transférées, de nouvelles ressources et notamment la taxe professionnelle dont les communes perdent le bénéfice avec l'instauration de la TPU. La ville conserve bien évidemment le bénéfice des taxes ménages. Pour la ville, la perte de recette de la taxe professionnelle, compensation de l'Etat incluse, représente près de 198 millions qui seront compensés, avec un mécanisme qui se met en place, par la communauté d'agglomération. Un premier chiffrage a permis d'estimer l'attribution de compensations à un montant proche de 130 millions pour la seule compétence Transport, et 6,9 millions au titre de la dotation de solidarité communautaire.

S'agissant de la fiscalité, la ville, comme l'an dernier, n'augmentera pas son imposition. La création de la communauté d'agglomération entraîne pour la ville une augmentation des taux de TH et de taxe foncière à hauteur de leur diminution pour la part districale. C'est la conséquence du mode de l'attribution de compensation. Sans cette augmentation, qui reste sans effet sur la pression fiscale, donc sur le contribuable, la ville connaîtrait une diminution nette de ses ressources, diminution nette qui peut être estimée environ à 20 millions de francs. Le produit fiscal attendu, avec des hypothèses sur les évolutions de nos bases, pourrait être de l'ordre de 325 millions de francs. Un point d'information me paraît important, au sujet des 20 millions dont je viens de parler. Jusqu'à présent, le point d'impôt à Besançon c'était 4,5 millions. On transfère la TP à la communauté d'agglomération, le point d'impôt n'est plus, si j'ose dire, que de 2,9 millions. Par rapport aux 20 millions, si l'on traduit en terme de point d'impôt, cela signifierait entre 6 et 7 points d'impôts. Autrement dit, s'il fallait compenser par la fiscalité cette perte des 20 millions par le biais des compensations, etc. il conviendrait d'agir sur la fiscalité d'autant.

S'agissant de l'emprunt, il sera supérieur à celui de l'an dernier qui était, je vous le rappelle, pour le budget principal, à hauteur de 96 millions. Toutefois, l'objectif est de limiter à un niveau légèrement supérieur, soit 100 millions, l'impôt de cette année. Avec cet impôt, pour les raisons que j'ai détaillées tout à l'heure, la ville pourra soutenir, engager un programme d'équipement pour le seul budget principal de 170 millions. Je précise qu'à ces 170 millions, il convient d'ajouter dans la mesure où ce sont aussi des dépenses d'équipement, les subventions d'équipement qui, vous le savez, avec la M14 figurent désormais en section de fonctionnement, qui passent de 30 millions en 2000 à un peu plus de 40 millions cette année.

Après avoir examiné l'évolution des principales recettes, il convient d'examiner les principales dépenses. Autrement dit, à quoi servent ces recettes, pour quels projets, pour quelle ambition ? Le budget qui sera proposé le 24 février prochain, s'inscrit bien évidemment dans la continuité des orientations voulues par l'équipe municipale : volonté de soutenir l'activité économique, volonté d'agir en faveur du développement de la ville, privilégier une action sociale forte et dynamique, encourager la cohésion dans les quartiers et entre les quartiers, l'ambition de mener à bien les grands projets d'équipement, certains sont indiqués dans le document, je cite néanmoins les plus importants : l'aménagement du secteur Marché/Beaux-Arts, l'achèvement de la première tranche du Musée du Temps, la réalisation de travaux sur la ZAC des Hauts du Chazal et du pôle santé, l'UFR Médecine-Pharmacie, le groupe scolaire Saint-Claude, les grands équipements sportifs, la modernisation de l'usine d'incinération, la canalisation de l'interconnexion de la rocade Nord-Ouest, etc. Bien entendu, la vie quotidienne ne sera pas oubliée : poursuite du remplacement des aires de jeux, collecte sélective des ordures ménagères, mise en place du contrat de ville, actions de proximité, points publics, police de proximité, etc. La qualité du service municipal auquel nous sommes tous très attachés sera améliorée. Deux exemples : restructuration des locaux du Centre Technique Municipal, mise en place du système de gestion informatique et financière. Je rappelle que le 1<sup>er</sup> janvier prochain on passe en euro et il convient de s'y préparer.

Les exemples que je viens de donner concrétisent parfaitement les missions d'une ville comme Besançon qui réunit les trois fonctions de commune, de ville centre et de capitale régionale, une capitale régionale qui, je le rappelle mais je me plais toujours à le souligner, veut tenir son rang de capitale régionale, on le voit par le biais des investissements consacrés à l'enseignement supérieur, aux grands projets structurants.

Quelques mots de conclusion. Comme toutes les villes, Besançon est confrontée à un défi : dégager de nouvelles marges de manoeuvre financière, des marges d'auto-financement pour se donner les moyens d'une grande ambition avec un recours limité à la fiscalité, un recours à l'emprunt compatible avec les ressources de la ville. La seule rigueur toujours nécessaire ne suffira pas ou ne suffira plus. Désormais il est évident que la croissance du produit fiscal repose ou reposera de plus en plus sur l'effet base et non pas sur l'effet taux. Pour relever ce défi, la ville devra agir pour augmenter sa richesse fiscale, base de taxe d'habitation, de foncier bâti. C'est de mon point de vue, l'un des grands enjeux des années à venir, c'est ce qu'a très bien fait notre collègue Daniel ANTONY, Adjoint à l'Urbanisme, avec les différents programmes d'habitation qu'il a proposés et développés tout au long du mandat qui s'achève.

Pour relever ce défi, Besançon n'est pas seule. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle fait partie d'une communauté d'agglomération forte de 170 000 habitants. En effet, la création d'une communauté d'agglomération ouvre de nouveaux horizons, des perspectives plus larges, une ambition à l'échelle de cette agglomération, par exemple dans le domaine de l'économie, de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il conviendra d'agir également pour augmenter la richesse fiscale de l'agglomération, c'est-à-dire les bases de taxe professionnelle. Les perspectives offertes par l'ouverture prochaine du réseau LUMIERE aux entreprises sont de ce point de vue un atout pour Besançon bien sûr, mais aussi pour toute son agglomération.

C'est encore la période des voeux, alors permettez-moi d'en formuler au moins deux. Je forme des voeux pour une intercommunalité fondée sur la solidarité, je pense par exemple au Conservatoire de Musique, à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts. Je forme des voeux pour davantage de solidarité entre les grandes collectivités, pour mener à bien ensemble les grands projets d'intérêt général, je pense aux équipements sportifs, bien sûr, mais je pense aussi par exemple à la restructuration du Conservatoire de Musique. Le développement du Réseau LUMIERE est un exemple réussi de partenariat entre différents partenaires, différentes collectivités au service de l'intérêt général, même si je regrette l'absence de la Région au sein du syndicat mixte. Il y a là un exemple à suivre pour l'avenir. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur le Premier Adjoint de ces perspectives.

**M. DUVERGET** : C'est effectivement un exercice toujours un peu difficile de lancer le coup d'envoi d'un match alors que les joueurs vont changer dans quelques mois et que sans doute un certain nombre de données vont évoluer. Toutefois, les orientations budgétaires font partie du débat démocratique...

**M. LE MAIRE** : Attention aux faux passeports !

**M. DUVERGET** : ... A ce titre, le débat démocratique c'est aussi à ce moment-là de l'exercice, faire un peu le point sur les années 1995-2000. Tout d'abord une première observation par rapport à l'année dernière : j'ai noté une grande différence entre le document présenté aujourd'hui des orientations budgétaires 2001 et les orientations budgétaires 2000, une différence dans le ton, une différence dans le fond. Le ton est beaucoup plus optimiste, alors cet optimisme est-il lié, c'est la période des voeux mais c'est toujours la période des voeux à ce moment-là, au changement de siècle, de millénaire, je ne sais pas, en tout cas sans doute à la perspective de rassurer les Bisontins à la veille d'un scrutin, et puis sans doute aussi bien sûr à la réalité d'une embellie économique qui se traduit sur l'ensemble des situations de rentrées financières. Et si je dis cela, c'est parce qu'il y a une réalité que je ne perçois pas à l'intérieur des orientations budgétaires : en un an il y a eu 1 500 emplois sauvés à Besançon, c'est-à-dire en fait qu'il y a 1 500 demandeurs d'emploi en moins en un an, 20 %. J'ai essayé de faire un petit calcul d'économie relative par rapport à un soutien à l'emploi puisqu'il a été dit dans cette assemblée à plusieurs reprises que des dispositifs en faveur de l'emploi pouvaient coûter environ 100 000 F par personne aidée pour une

durée d'un an. Eh bien cela signifie que 1 500 demandeurs d'emploi en moins, cela fait, toutes collectivités rassemblées, je ne parle pas seulement de la ville, pour la société en général, une possibilité d'économie de 150 millions de francs. C'est un chiffre considérable. Je ne vois pas dans les orientations budgétaires indiqué en tous les cas les facilités financières dont pourrait disposer la ville en 2001 par rapport à une reprise spectaculaire de l'emploi et de l'activité, sachant bien sûr que ce n'est pas 150 millions qui reviendraient à la ville, pas du tout, mais sachant que l'ambiance générale est, pour l'ensemble des collectivités, à un retour de recettes beaucoup plus important que par le passé et sans doute à une redistribution aussi des financements...

**M. LE MAIRE :** D'où notre optimisme !

**M. DUVERGET :** ... Deuxième élément que je trouve dans le dossier, vous voulez être rassurant sur le plan de la fiscalité. C'est vrai que les taux ont relativement peu évolué depuis 1995. Si l'on se fie toutefois à la masse financière de fiscalité prélevée chez les Bisontins, 1995 : 390 millions de francs, 2000 : 458 millions de francs. Différence : 68 millions de francs, c'est-à-dire 17,43 %. Alors, vous me direz, effectivement c'est dû à l'évolution des bases, à l'évolution de la population. Mais le pessimisme que vous exprimiez au cours des années précédentes ne se justifiait pas, eu égard simplement à cette comparaison qui, je le rappelle, n'est pas une comparaison par rapport à des prévisions de 2001, mais bel et bien par rapport à des recettes prévues pour l'année 2000 par rapport à 1995. Je répète les chiffres : entre 1995 et 2000, il y a eu 68 millions de fiscalité réelle reçus de plus ; la différence sur la comparaison, sur les six ans, c'est considérable.

J'ai toujours l'habitude, dans ce conseil municipal, de noter les éléments que je ressentais positifs et vous les dire, les éléments pour lesquels je m'interrogeais et les éléments négatifs. Parmi les éléments positifs, à relever le niveau d'endettement. Nous sommes à un niveau d'endettement assez largement inférieur à la moyenne des villes françaises de même dimension. La question est de savoir si la prise de risques a été bien mesurée et si effectivement, à un moment où les taux ne sont pas encore trop élevés, un endettement moindre est-il plus satisfaisant qu'un certain endettement ayant pour but de lancer des investissements, c'est une question qui peut se poser. Un autre élément qui paraît positif, c'est une certaine modestie de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de personnel, à l'intérieur du budget municipal. Les dépenses de personnel, par rapport aux dépenses de fonctionnement sont passées en pourcentage de 47,7 en 1995 à 46,6 en 2000. Je voudrais toutefois poser une question sur votre politique par rapport aux emplois jeunes car nous avons le sentiment, mais vous allez peut-être le démentir, que les emplois jeunes que vous avez en fait créés, ne correspondent pas tout à fait à la philosophie générale qui était de créer des emplois ou des postes nouveaux dans ce cadre-là mais plutôt en fait de remplacer des postes qui se libéreraient du fait des départs en retraite par des emplois jeunes et j'ai l'impression que c'est plutôt cela qui a été créé, à l'intérieur de votre politique de personnel.

Sur le plan du fond, je dirais que ce dossier d'orientations budgétaires est particulièrement aseptisé. La démarche est beaucoup plus générale, simplifiée, on parle peu des travaux d'investissement, on les cite mais pas par tranches programmées et chiffrées. Il faut dire qu'au cours des années précédentes il y a eu un certain nombre de désillusions et qu'une programmation sans doute trop précise qui a été faite, notamment sur le Marché/Beaux-Arts ou sur le Musée du Temps, aujourd'hui doit être accueillie avec une certaine réserve, voire un certain scepticisme. En matière d'action économique ou d'action sociale, peu de détails non plus. Je ne trouve toujours pas de véritable cohérence dans la politique de la ville qui est éparpillée entre de multiples chapitres.

Vous évoquez, pour aseptiser votre prévision de budget 2001, la communauté d'agglomération. Naturellement, c'est important et M. le Premier Adjoint a souligné, fort justement, tous les éléments de fiscalité qui sont en devenir, qu'on ne connaît pas encore tout à fait, concernant les rentrées fiscales liées au développement de la communauté d'agglomération. Mais quand je dis c'est aseptisé, ça signifie qu'on ne doit pas se satisfaire d'une analyse purement comptable du développement de la communauté d'agglomération pour Besançon. Vous devez, nous devons collectivement affirmer ce que nous voulons faire de cette communauté d'agglomération, ce que la ville centre, la ville capitale veut faire de cette communauté d'agglomération. Et je suis assez surpris de ne pas retrouver dans les orientations

budgétaires, et pourtant le Premier Adjoint l'a dit tout à l'heure, le terme de capitale régionale ; peut-être est-ce un oubli malheureux mais en tout cas il ne figure pas à l'intérieur de ces orientations budgétaires. Il faut absolument affirmer ce rôle de capitale et affirmer que la ville de Besançon, avec naturellement les communes périphériques, doit être le moteur et tracer le cap de l'économie, tracer le cap d'une politique de communication en faveur de la communauté d'agglomération et dire ce qu'elle veut faire.

Vous avez évoqué aussi, dans votre présentation, la solidarité nécessaire entre les grandes collectivités. Je crois que lors des grands rendez-vous, cette solidarité des collectivités autres, départementale et régionale, s'est manifestée et que dans le cadre du contrat de plan notamment, cela a été la réalité à travers le contrat de ville. Mais il me semble qu'on est toujours dans la confusion des compétences et qu'à vouloir trop collaborer entre collectivités, on finit l'un et l'autre par oublier son âme et par penser à ce que l'autre peut nous apporter, avant de se dire : quelles sont les démarches cohérentes que je peux faire effectivement en faveur de tel ou tel projet ? Puis ces démarches de relations avec les collectivités autres, voisines, ne doivent pas être des démarches isolées, secteur par secteur. Il me semble que ce doit être une grande ambition des collectivités que de se voir régulièrement, au moment de rendez-vous importants, cela a été fait pour le contrat de plan, les rendez-vous importants que sont l'élaboration pour chaque collectivité des documents annuels en prévision du budget, pour qu'il y ait un accord de principe, dans tel domaine c'est de notre compétence, on y va, dans tel autre domaine on n'y va pas. Nous sommes véritablement à l'an 15 de la décentralisation, toujours dans une confusion des rôles où les uns sont demandeurs, où les autres seraient toujours payeurs et où finalement on a un système de tickets et un système de tiroir caisse plutôt qu'un système de projets cohérents entre collectivités.

Si je dis ça, c'est parce que je le vois des deux côtés et qu'il me semble que dans l'avenir, pour clarifier les choses, les équipements dits de proximité sont des équipements qui sont liés beaucoup plus à la commune et à l'action sociale et les équipements qui sont des équipements fédératifs sont des équipements à voir effectivement dans un cadre intercommunal, communauté d'agglomération naturellement, dans le cadre de pays et dans le cadre des relations avec les autres collectivités, tout cela parce qu'il est nécessaire que le citoyen s'y retrouve.

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments que je voulais préciser, en ajoutant aussi qu'il y a forcément, au bout de cinq ou six ans, un certain nombre de décalages entre les prévisions que vous aviez évoquées dans le document «Besançon Horizon 2001» et «Orientations Budgétaires 2001». Mais il y a quand même trois grands domaines où ces décalages sont des décalages dans le temps qui sont relativement gênants. Je pense au transfert, et vous n'en êtes pas responsable, de la faculté de l'UFR Médecine-Pharmacie du côté du pôle Minjoz qui normalement devrait être beaucoup plus avancé que ça n'est et ça touche tout de même la capitale régionale. Un décalage dans le temps, je l'ai déjà dit, pour le Musée du Temps, je ne veux pas le rappeler une nouvelle fois, un décalage dans le temps également concernant, et c'est plus préoccupant à mon sens parce que cela touche l'image de la ville, la reconversion des friches industrielles, qui était annoncé en 1995 pour l'horizon 2001. Nous n'en sommes encore qu'au préambule, qu'aux prémices et aux études et là je crois qu'une certaine image de l'agglomération, pas seulement de la ville, est en jeu à travers cette reconversion. Voilà, Monsieur le Maire, les éléments que je voulais indiquer. Peut-être aussi un problème de lecture que j'ai rencontré à un certain endroit, je n'ai pas retrouvé des chiffres concordants : en page 4 du dossier sur les orientations budgétaires, je trouve les investissements à hauteur de 200 millions de francs et dans le dossier bleu qui lui succède, je trouve des investissements à hauteur de plus de 500 millions de francs, alors je pense qu'il y a un petit problème de report, 596 464 000 F exactement, en page 4 des dépenses réelles du budget général. Donc entre les 200 annoncés dans les pages blanches et les 596, je pense que c'est un problème de report de chiffres mais je n'ai pas réussi à trouver la réponse.

En conclusion, une politique sans doute très prudente dans sa présentation, incertaine due à la communauté d'agglomération mais je le répète, c'est à la ville de donner le cap, une politique dans laquelle certains éléments forts ressortent, un certain désendettement, des secteurs dans lesquels il me semble que la ville a fait un certain nombre d'efforts pour la population, je pense au sport, même si certains investissements ont tardé, à la politique culturelle qui me semble un élément répondant aussi à l'attente de la population. Par contre je suis très inquiet du flou concernant la politique de la ville, la façon dont c'est

organisé et dont les tâches sont réparties entre les uns et les autres, et la façon dont vous n'introduisez pas la reprise économique comme élément fondamental d'une évolution de cette politique. Voilà Monsieur le Maire, la situation telle que je la ressens à ce jour, en ce début d'année, où je me trouve à peu près dans le même état d'esprit que vous par rapport à certaines échéances.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur DUVERGET. Il fait bon être dans cet état d'esprit, n'est-ce pas ?

**M. DINTROZ :** Monsieur le Maire, j'ai écouté comme tout le monde ici, avec beaucoup d'attention, le rapport et la présentation de M. VUILLEMIN pour 2001. Je l'en félicite parce que j'ai trouvé que tout était exact sur ce qu'il venait de dire. Bien entendu, comme mon ami Jean-Claude DUVERGET, je trouve que c'est aseptisé et je vais essayer de vous en faire une lecture quelque peu améliorée, sur, j'allais dire, l'avenir. Vous dites quelque part aussi que vous n'engagez plus d'actions parce qu'il faut laisser quelques possibilités à vos successeurs, Monsieur le Maire et c'est très bien, mais dans l'état actuel, c'est la moindre de choses. Que va-t-il rester à votre successeur ? Actuellement nous observons une diminution des recettes de fonctionnement en 2000 qui va s'aggraver en 2001. Vous avez eu pour 1999, 16 millions de cessations d'actifs puis 50 millions qui n'avaient pas été dépensés, qui ont bien aidé le budget 2001 et qui ont permis de l'équilibrer mais c'était dû à des travaux qui n'avaient pas été engagés et c'est tout à fait normal mais c'était une somme tout à fait importante que ces 50 millions. Actuellement, avec les nouveaux projets que vous avez lancés tous azimuts et en fin de mandat, ceci ne se reproduira pas en 2002, il n'y aura plus aucune marge d'autofinancement. Vous avez très bien maîtrisé, à ce jour, la dépense du personnel et la dette. Mais vous oubliez en ce moment l'impact qu'auront les emplois jeunes. Vos dépenses et vos projets d'investissement, actuellement, deviennent quelque part pharaoniques...

**M. LE MAIRE :** On a déjà entendu cela. Vous avez de bonnes lectures, ça ne m'étonne nullement !

**M. DINTROZ :** ... c'est leur non-réalisation et les reports d'exécution comme le signalait M. DUVERGET, et nous en avons voté plusieurs, ne serait-ce que pour le Musée du Temps, qui ont permis une bonne part d'autofinancement. Mais pour 2001, vous ne laissez plus aucune marge de manoeuvre à vos successeurs et bien pire, vous engagez chaque jour de nouveaux grands chantiers...

**M. LE MAIRE :** Oh, le pauvre !

**M. DINTROZ :** ... Dans les orientations de ce soir, vous signalez à juste titre que les hypothèses ont du mal à être fiables puisqu'il va y avoir actuellement la création de la communauté d'agglomération, et les bases de la ville qui évoluent. Et vous prévoyez environ, et là je n'arrive pas à retrouver les chiffres, 260 à 300 millions d'investissement cette année, mon collègue a fait remarquer qu'on avait du mal à s'y retrouver. Mais c'est probablement une explication que vous allez pouvoir nous donner. Mais où allez-vous les trouver, si ce n'est en empruntant très fortement, Monsieur le Maire, il vous faudra au moins 160 millions au lieu de 90 cette année et ces emprunts sont actuellement bien supérieurs à nos capacités et vont totalement déséquilibrer les budgets des années à venir en 2002, 2003 et 2004. Alors, que va-t-il se passer, Monsieur le Maire, puisque les recettes de fonctionnement augmentent moins vite que vos dépenses de fonctionnement, que la taxe professionnelle est transférée à la communauté d'agglomération, son apport est jusqu'à nouvel ordre constant à 190 millions ainsi que l'a expliqué M. VUILLEMIN, il vous faudra augmenter les impôts sur les ménages pour équilibrer. En 2002 les investissements vont générer une charge d'intérêts supplémentaire de 11 millions de francs par an. Vos dépenses de fonctionnement ont et vont fortement augmenter et j'insiste, fortement. Pourquoi ? Trois facteurs : il va y avoir de nouvelles charges avec les nouveaux équipements qui vont arriver, ensuite l'incidence du passage aux 35 heures et quelques millions pour financer les emplois jeunes. Quelles en sont les conséquences ? Les conséquences en sont très graves puisque l'annuité de la dette sera fortement alourdie et nous ne pourrons plus rembourser les emprunts. Les emprunts qui seront trop élevés supprimeront toutes marges de manoeuvre en 2003, 2004 et 2005. A quoi seront contraints vos successeurs ? Ils seront contraints à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire diminuer encore les embauches de personnel après les départs en retraite. Les employés municipaux doivent le savoir, c'est cette action actuelle qui contraindra et obligera vos successeurs à agir ainsi car les impôts des ménages ne pourront pas augmenter indéfiniment sans créer des réactions cette fois. Il ne

suffira pas de rester constant en nombre d'employés municipaux car les 35 heures, les emplois jeunes et les taux d'intérêts augmentent la charge de fonctionnement, mécaniquement et automatiquement. Et, de plus vous vous situez aujourd'hui dans un contexte économique généralement favorable, très optimiste, avec les 3,3 % qui, je le souhaite, seront réalisés. Il faudra étaler, donc, les réalisations des équipements en cours ou projetés et cela veut dire faire des choix, ça voudra dire probablement pour vos successeurs de stopper certains projets non prioritaires. Il y a des priorités, comme le disait M. VUILLEMIN, qui sont par exemple le Marché/ Beaux-Arts, le parking des Remparts Dérasés et le Musée du Temps qui, lui, est créateur d'emplois et vecteur de notre image de Besançon. Mais croyez-vous et nous le verrons dans un instant, qu'il soit sage encore ce soir par exemple à deux mois des élections, de lancer si rapidement le secteur Ilot Pasteur pour lequel il y aura, comme dans tout projet, du retard, à trouver des acquéreurs, et surtout de refinancer immédiatement un parking de 350 places en souterrain uniquement pour que ce projet soit viable ? Croyez bien que je trouve ce projet fort intéressant, tout à fait. Tous les projets sont intéressants mais aurons-nous la capacité de les financer ? Dans les choix imposés, il y aura forcément des projets stoppés qui vont décevoir les Bisontins que cette nouvelle frénésie de construire en fin de mandat a fait rêver, sans parler des effets d'annonce du type Rhodiacéta - Prés de Vaux. Pensez-vous pouvoir mener à bien par exemple deux stades de sport, un pour le foot et un pour le basket en même temps, après 25 ans d'apathie, alors que certaines années étaient pourtant favorables à l'investissement ? Cette colossale charge financière devra être supportée par les Bisontins et vous le savez bien puisque vos services vous en ont fait à peu près la même analyse, il faudra augmenter les taxes des Bisontins. Vous serez alors obligés, j'allais dire quelque part de faire la manche auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour les grands projets. Je trouverais pour ma part normal par contre, que la ville ne soit pas la seule à financer les restructurations du Conservatoire de Musique ou à partager le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts. Mais le futur maire aura quelque part les mains liées. Cela ne suffira pas et si votre gestion des dernières années a été celle excellente d'un père de famille qui manquait certes de hauteur pour une capitale régionale, votre frénésie de travaux lourds et mal maîtrisés vous fait terminer en cigale, Monsieur le Maire, et ce sont les petites fourmis bisontines qui vont payer plus que de raison dans les 4 années à venir.

**M. LE MAIRE :** En fait de hauteur, je pense que vous devriez prendre de sérieuses leçons pour arriver à cette hauteur-là mais enfin, je ne discute pas de moi pour l'instant. J'ai ensuite Mme MONTEL. J'essaierai de répondre un petit peu à toutes les arguties qui ont été développées après Jacques VUILLEMIN, en fin de discussion.

**Mme MONTEL :** Je reviendrai très brièvement sur les interventions de mes deux collègues. Je trouve qu'il y a un paradoxe étonnant entre l'intervention de M. DINTROZ et l'intervention de M. DUVERGET sur un point qui me paraît essentiel, c'est le recours à l'emprunt. M. DINTROZ a critiqué, je pense à juste titre, un recours excessif à l'emprunt et j'ai entendu M. DUVERGET dire lors de son intervention que finalement le désendettement de la ville ce n'était peut-être pas si bien que ça, peut-être que compte tenu des taux, il serait peut-être envisageable de recourir à un emprunt supplémentaire, j'ai trouvé qu'il y avait un décalage et un paradoxe entre les deux interventions.

Ces orientations budgétaires sont bien évidemment d'un intérêt tout particulier. Elles annoncent le dernier budget de cette mandature et sont en quelque sorte une ébauche du bilan qui nous sera présenté en février prochain, un bilan qui, mais c'est là la règle du jeu, sera sans doute difficile à assumer pour celui qui se présente comme votre successeur autoproclamé. A la lecture de ces orientations, je n'ai pas vraiment eu l'impression que le prochain maire, s'il est de gauche bien entendu, aura les mains libres pour agir. Vous lui avez en effet dressé le programme des festivités. Cette accélération effrénée des dépenses en matière d'investissement lourd que nous avons tous constatée depuis plus de deux ans maintenant, ne correspond pas réellement au comportement d'un maire qui s'en va. Vous ne laissez pas, contrairement à ce que vous avez écrit, la plus grande liberté de choix à vos successeurs parce que justement, comme vous le précisez, il est par ailleurs difficile de prévoir de nouveaux chantiers.

Vous nous expliquez que les ressources n'évoluent que très modestement. Cependant, si je me fie uniquement à l'évolution du produit des contributions directes au budget principal, je constate que nous sommes passés de 390 millions au compte administratif 1995 à 458 millions pour les estimations 2000,

soit plus de 67 millions supplémentaires dans les caisses de la ville. Quant aux compensations fiscales de l'Etat, elles passent dans la même période de 52 millions de francs à 69 millions. L'emprunt du budget principal était de 60 millions de francs au compte administratif 1995 contre 97 millions de francs pour les estimations 2000. Et vous nous annoncez qu'il sera compris entre 100 et 120 millions de francs pour le budget principal 2001. Et quand on sait, et ce n'est pas M. le Premier Adjoint qui me contredira, que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, les Bisontins ont du souci à se faire. Si l'on se réfère au rapport, on voit nettement au ratio produit des impositions directes par rapport à la population que l'impôt pèse à Besançon. Au compte administratif 1995, il représentait 3 275 F, 3 703 F au compte administratif 1997 et 3 770 F au compte administratif 1999, soit près de 500 F en plus par habitant et en cinq ans, mais à part ça tout va très bien Madame la Marquise !

Autre élément important de ces orientations budgétaires 2001, le transfert des compétences à la communauté d'agglomération. La transformation du district en communauté d'agglomération aura sans doute des conséquences beaucoup plus négatives que vous ne le pensez pour Besançon. Car dans tout cela, on a quand même l'impression que ce système profite bien davantage aux petites communes qu'à notre capitale régionale. Il faut se méfier de ce dicton qui dit «l'union fait la force». C'était déjà l'un des arguments des «européistes». On constate tous les jours un peu plus les problèmes créés par une Europe supra nationale et fédéraliste et je n'insisterai pas sur la monnaie unique, le fameux euro, qui devait tenir tête au dollar américain, 30 % de dévaluation en quelques mois, quelle belle réussite ! Cette communauté d'agglomération se concrétisera sans doute par la création d'un échelon supplémentaire avec à la clef une note plus salée pour le contribuable.

Il nous faut donc encore cette année adapter nos dépenses à nos recettes et non le contraire. Bonne méthode, mais qui est formulée d'une manière telle qu'on a l'impression qu'elle est mise en pratique à regret : il nous faut donc «encore». Et puis c'est facile quand rien n'est fait pour baisser concrètement les impôts et que l'emprunt augmente tous les ans, 60 millions de francs je vous le rappelle en 1995 et peut-être 120 millions de francs en 2001, un emprunt qui aura quasiment doublé en une mandature.

Au budget général, les dépenses en investissement et fonctionnement sont passées de 1 307 000 000 F au compte administratif 1995 à 1 770 000 000 F, estimation pour le compte administratif 2000, soit plus de 460 millions en un mandat, et déjà 230 millions supplémentaires entre le compte administratif 1999 et 2000. «De gros efforts en fin de mandat» : je veux bien admettre qu'un maire, au bout de quatre mandats, ait décidé de laisser son empreinte, mais là on peut dire qu'on a mis le paquet dans la dernière ligne droite. Les très gros investissements sans par ailleurs le souci de l'économie dans d'autres domaines, et le recours toujours plus conséquent à l'emprunt risquent de faire grincer des dents les contribuables bisontins. Je vous remercie.

**Mme WEINMAN** : J'ai bien compris que pour des raisons pratiques effectivement on doit tenir ce soir ce débat d'orientations en sachant très bien que depuis longtemps déjà nos orientations diffèrent sensiblement. Vous avez pris des orientations que nous n'aurions pas choisies mais c'est la loi du scrutin qui a fait que c'est vous qui aviez les rênes.

Je pense qu'il est bien de souligner que ce débat doit dépasser largement les deux années qui viennent parce qu'il y a la construction de l'agglomération et de l'intercommunalité avec toutes les incertitudes liées aussi à son démarrage, qui vont sans doute peser quand même sur l'évolution et le budget de Besançon, avec quelquefois des économies faites, j'allais dire systématiquement par des transferts de compétences, par exemple des transports où l'on a un budget qui est transféré et va laisser quand même la part attribuée par la fiscalité à la ville dans ce créneau créditer les caisses de la ville, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Je suis un petit peu réticente à approuver l'analyse que fait M. VUILLEMIN sur les effets mécaniques de la politique nationale. Sur le contexte national et si je me base sur les données connues à l'automne 2000 et non pas sur les projections ou les hypothèses de développement d'incidences de la loi de finances, on peut avoir quand même une analyse bien moins optimiste que celle qui apparaît dans le

rapport. Le deuxième trimestre, en effet, confirme une tendance observable depuis 1998, c'est-à-dire l'évolution d'une économie à monnaie forte vers une économie plutôt à monnaie faible. L'investissement des entreprises ne progresse pas, les exportations elles par contre, diminuent et les importations augmentent. Le poids du prix du pétrole a une incidence directe aussi sur le coût des produits des entreprises et globalement on peut s'attendre à essayer plusieurs avatars ou à courir plusieurs risques à moyen terme, d'abord aller vers une recrudescence de la hausse des prix, je pense qu'on peut optimiser à + 2,5 %, or je ne sais pas si c'est très optimiste que d'imaginer quand même que la vie va devenir plus chère, à subir enfin le poids des 35 heures, ce qui pour les entreprises a quand même des conséquences directes, à savoir qu'elles n'arrivent plus à dégager un autofinancement et des gains de productivité suffisants pour assurer l'investissement nécessaire à leur développement, à savoir aussi que c'est arriver à travers les 35 heures vers un blocage des salaires indirect, donc une diminution automatique du pouvoir d'achat des ménages. Tout ceci quand même hypothèque largement le dynamisme d'un pays comme la France alors que dans les pays développés, les autres pays d'Europe, ce dynamisme, l'investissement dégagé par les entreprises est quand même le grand moteur du développement. Donc un pouvoir d'achat qui progresse moins vite que l'inflation, globalement, ce qui sans doute aura une incidence directe sur les achats, les dépenses des ménages, leur souci d'investir ou de consommer, et globalement quand même un impact euro incertain puisque le changement de monnaie, a aussi une incidence directe sur le nombre d'achats, on l'a vu en Angleterre, où sur six mois on a noté une baisse des achats globaux de 10 % ; je pense qu'on peut craindre un peu les mêmes effets mécaniques en France. Bref, en modifiant artificiellement le rapport existant entre la productivité, les coûts du travail et la hausse des salaires, l'Etat a pris le risque de bloquer le mode de redistribution naturel de la croissance, et c'est quand même un comble pour un discours si social. Si, comme vous l'écrivez, l'augmentation des recettes fiscales brutes de l'Etat est nette, la répartition des crédits en tout cas aux collectivités est quand même assez mesurée, et en tout cas, encore peu certaine à la hausse, donc je ne sais pas vraiment jusqu'à quel niveau notre collectivité pourra bénéficier d'une hausse de ces recettes.

Au budget général, quand on suit l'évolution des emprunts de la ville, 50 millions de francs en 1999, 90 millions de francs en 2000 et 140 millions de francs prévus au budget général cette année, avec 200 millions de francs de dépenses d'investissements prévus, un excédent disponible qui est de moins en moins élevé que les années passées, ce n'est pas, je vous l'avoue, sans m'inquiéter que je vois arriver les prochaines années. Surtout si, comme vous l'annoncez, vous avez le souci de maintenir une fiscalité dans le cadre de l'inflation, ce qui n'a pas toujours été le cas. En commentaire, j'ai lu dans le rapport qu'au budget principal il y avait une augmentation très nette des subventions versées. On versait en moyenne en 1997, 1998, 1999, 160 millions de francs ; cette année on a versé 283 millions de francs, alors que les recettes réelles, elles, diminuent de 1,63 %. Par contre, on voit que le budget des déchets, toujours lui, traduit en 2000 une augmentation de 15 %. Alors c'est bien, c'est optimiste, c'est optimisé mais les Bisontins quand même sont attentifs à cette hausse de 15 % parce qu'ils se plaignent globalement du coût du traitement des ordures ménagères, d'un service maintenant nettement diminué, donc je pense qu'ils pourront apprécier.

Par ailleurs, quand on voit l'augmentation du nombre de RMIstes et même en intégrant le fait que Besançon capitale régionale a, c'est vrai, de plus en plus de demandes de population en situation de précarité, on est quand même effaré de voir arriver ce chiffre de 2 100 personnes, qui est révélateur aussi d'une augmentation de la paupérisation.

Sur le plan de la fiscalité, depuis 5 ans l'évolution des taux et des bases de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti est de 8 points d'augmentation en plus de l'inflation. Je trouve que c'est quand même, malgré un discours de maîtrise de la fiscalité, très contradictoire. On peut vérifier là très nettement que les impôts à Besançon sont lourds et vous le signalez vous-même dans vos ratios financiers, quand vous dites qu'on a à Besançon une imposition supérieure à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. Je n'ai pas l'impression, en tout cas jusqu'à maintenant la part anciennement districale n'apparaît pas, que les Bisontins aient vraiment profité des transferts de compétences ou de l'apport de l'ancien district dans les affaires de Besançon et que ça leur ait indirectement diminué leurs charges. A présent l'interlocuteur c'est la communauté d'agglomération, je souhaite que les Bisontins n'aient pas à payer deux fois les mêmes choses. Enfin, pour rendre hommage quand même à votre

rigueur, Monsieur VUILLEMIN et à votre souci d'assurer malgré des choix politiques encore une fois qui sont fondamentalement opposés aux nôtres, je souligne votre souci d'avoir assuré toujours une gestion honnête d'un budget toujours très difficile, qui à mon avis le sera de plus en plus. Pour ma part, sans voter contre, je m'abstiendrai quand même sur ce point.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame WEINMAN, notamment sur le terme de la rigueur. Vous avez toujours dans les chiffres du Figaro que vous avez sous les yeux, le chiffre des RMIstes, c'est 25,7 pour 1 000 habitants à Besançon, c'est 41 à Rouen, c'est 35 à Orléans, Avignon fait mieux que nous, c'est 42 à Nancy, c'est 26,7 à Mulhouse, on n'est pas les plus mal lotis, toujours des chiffres qui ne sont pas les miens, pour les villes de plus de 100 000 habitants.

**M. PINARD :** Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, j'aime bien les choses concrètes. Alors je voudrais commencer par me livrer à un petit exercice. Autour de cette table, quel est celui d'entre nous qui n'a pas connu une baisse de taxe d'habitation cette année ? Je me lève. Il n'y en a pas. Tout le monde a eu une baisse. Qui a eu une hausse ? Il n'y en a pas un seul. Je vais vous donner les chiffres de manière très très précise. C'est historique, je fais l'unanimité, même avec le Front National ! Il n'y en a donc pas un qui a eu une hausse de taxe d'habitation. Pour quelles raisons ? Eh bien j'ai dépouillé d'une manière très précise -ce n'est pas facile- l'état M1386TH de la Direction des Services Fiscaux, il y a 257 chiffres et c'est de ces états que sont extraits les chiffres indiqués dans le rapport. Qu'est-ce qu'on apprend ? On apprend que le nombre des contribuables bénéficiant d'exonération et de dégrèvement est passé de 36 483 à 39 580, reprenez 3 000 dégrévés de plus, ça n'est pas rien. Ce n'est pas bon signe mais je vais vous expliquer pourquoi. Vous ne connaissez pas le dossier mais vous ne direz pas la même chose quand j'aurai fait la démonstration. Mais non, 3 000 de plus et ce dans un contexte de nette reprise économique. Qu'est-ce qui s'est passé ? Eh bien la loi de finances 2000 votée par nos députés a simplifié et surtout élargi le plafonnement en fonction du revenu. De ce fait, les dégrèvements sont passés de 45 483 000 F en 1999 à 72 116 000 F en 2000. Vous me dites que ça n'est pas bon signe mais ça veut dire que la taxe d'habitation a été mieux ajustée en fonction du revenu, ce que la Gauche, et j'y reviendrai tout à l'heure, a revendiqué depuis longtemps. Il y a eu d'une part 3 000 personnes de plus qui sont un peu proches de la couche moyenne, qui ont bénéficié des dégrèvements et surtout, ces dégrèvements sont plus importants. Les Bisontins bénéficiaires ont obtenu 26 600 000 F de plus en dégrèvement, soit 58,6 %, et en même temps il y a eu la suppression de la part régionale. Quel est le montant que les Bisontins avaient payé à ce titre en 1999 ? 15 292 000 F. Quel est le montant versé à leur place par l'Etat à la Région au titre de 2000 ? 15 696 000 F. On notera que contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse, à ce qui a été dit à la télévision régionale qui a parlé de perte sèche, ce qui est de la désinformation, la Région a perçu en 2000 plus qu'en 1999. Je fais remarquer au passage que Besançon -vous avez déjà entendu M. DINTROZ dire «faire la manche» mais on ne la faisait pas !- acquittait 14,6 % du total de la part régionale taxe d'habitation. Les Bisontins payaient dans le cadre de la Franche-Comté 15 %, alors que le poids démographique de la Ville c'est dans la région 10,5 %. Nous payions la moitié plus que ce que nous devions et cette injustice est une conséquence des inégalités dans le calcul des bases, inégalités d'ailleurs qui n'ont jamais ému nos trois sénateurs de Droite qui ont fait appel au Conseil Constitutionnel pour protester contre la baisse de la CSG sur les bas salaires au motif ou au prétexte que la mesure irait à l'encontre de l'égalité fiscale.

Au total, on m'a dit l'écrasement des impôts sur les ménages, de plus en plus, de par la volonté du Gouvernement, soutenu par la majorité plurielle, ce sont 42 millions et j'ai les chiffres ici si quelqu'un les conteste, on va regarder ça avec les documents, non pas de la ville, mais des services fiscaux. 42 millions en moins pour les Bisontins, soyons justes, ça a été évoqué tout à l'heure, du fait d'une part de la revalorisation forfaitaire des bases pour tenir compte de l'inflation, 1 %, et d'autre part de leur élargissement parce qu'on est paraît-il dans une ville sinistrée, mais il y a quand même de plus en plus de logements, certains s'en plaignent. Eh bien les sommes payées ont un peu augmenté, 4 millions de plus au titre de la commune, 1 million au titre du District qui, lui, augmente un petit peu son taux suivant un plan sur 5 - 6 ans, 1,4 million au titre de la part départementale, ça fait au total combien cet élargissement ? Ça fait 6,5 millions, eh bien vous faites la balance + 6,5 d'un côté, - 42 millions de l'autre et voilà pourquoi nos feuilles ont baissé, voilà pourquoi la Droite est muette. J'ai bien constaté que personne ici et ça ne s'est jamais produit, n'a eu une hausse de taxe d'habitation. Il est vrai que c'est des questions horriblement

complexes. J'ai amené mes feuilles 1999 et 2000 : sur celle de 1999 j'ai compté 44 chiffres en valeur absolue, 27 en pourcentage et en 2000 il y en a trois de plus parce que pour expliquer la suppression de la part régionale, il a fallu ajouter trois chiffres. Cette suppression, n'en déplaise à la Droite, est un pas dans la bonne direction ; pour aller dans le sens de la justice, il faut aller vers la règle : une collectivité, un impôt. Le Premier Adjoint y a fait allusion. La taxe d'habitation, à la commune et à elle seule, et j'y reviendrai, la taxe professionnelle à l'intercommunalité, peut-être le foncier au Département mais il faut aller dans ce sens parce qu'on a une usine à gaz pas possible. On pourra reprocher la lenteur des réformes mais il faut voir les résistances et dans ce domaine Le Figaro a encore frappé. A l'occasion du rapport concernant le TGV, j'évoquerai certains écrits très curieux de l'envoyé un peu spécial, très spécial même, vous verrez, qui a bavé sur cette ville, dont certains mots ont été repris par M. DINTROZ, «pharaonique», c'était dans l'article du Figaro «un contournement pharaonique», j'ai retrouvé ça. Je suis allé me balader aux Mercureaux cet après-midi et je pensais à ce contournement...

**M. BONNET** : Il le dit également pour le grand canal.

**M. PINARD** : ... ce n'est pas moi ! GIRARD a voté contre, pas moi. J'y reviendrai tout à l'heure sur le deuxième, chaque chose en son temps, c'est comme l'amour maternel, chacun en a sa part, tous l'auront en entier. Comme beaucoup d'autres ici, j'ai reçu un très beau carton d'invitation émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie épaulé dans l'aventure par l'Est Républicain, par Radio France Bleu et la Banque Populaire. Diantre ! Je suis donc convié à aller écouter un éditorialiste du Figaro qui doit venir à Besançon, je ne vais pas dire la date, je ne veux pas lui faire de pub, ça coûte 100 F, j'en reparlerai. Ça m'a rappelé quelque chose, j'ai donc puisé dans ma petite banque de données personnelles, il faudra bientôt que je vous la mette sur Internet. Donc le 13 novembre 1990 cet éminent éditorialiste qui va débarquer à Besançon, balançait un éditorial, un cri d'alarme déchirant. A quel sujet ? Mais la taxe d'habitation, bien sûr ! Je le cite : «Taxe d'habitation, jusqu'à 50 % d'augmentation», de quoi faire frémir dans les chaumières, parce qu'il disait : «les socialistes ont introduit dans la dernière loi de finances un article rendant la taxe d'habitation partiellement proportionnelle au revenu». Vous vous rendez compte, un impôt qui serait partiellement proportionnel au revenu, ça alors ! Au-delà de 500 000 F de revenu -je ne vais pas faire le même tour que tout à l'heure, savoir qui est dans cette catégorie- la hausse sera de 50 %. «Les riches seront donc bien les principales victimes de la réforme». Et notre petit frère des riches n'était pas immobiliste, il était pour une réforme, laquelle ? Celle de Mme THATCHER, «Marguerite THATCHER a réformé sa poll tax. La nouvelle fiscalité locale britannique redistribue entre les contribuables la charge des impôts que ne payaient que les propriétaires aisés». Voyez, les travaillistes, les salauds ! Il était donc tentant pour un maire, surtout travailliste, de gonfler son budget. «Le but du nouvel impôt est donc de faire reculer le socialisme municipal. Désormais chaque contribuable devra le même impôt à sa commune, ce qui est logique, les services municipaux étant accessibles à tous dans les mêmes conditions». C'est la fameuse poll tax de Mme THATCHER, tout le monde la même taxe d'habitation. C'est simple, il y aura moins de chiffres sur la feuille. Et il ajoutait : «on ne peut pas demander aux hommes politiques français d'avoir autant de courage que la dame de fer et je constate que les leaders de l'opposition -c'était du temps de Rocard- ont oublié jusqu'ici de manifester leur sympathie à celle qui, contre vents et marées, applique en vraie grandeur un programme libéral». Eh bien là, vous devriez applaudir Docteur, parce que pour du libéral, ça c'était du libéral ! Certains vont me dire : qu'est-ce que ce développement a à voir avec nos orientations budgétaires ? Eh bien, je ne suis pas du tout hors sujet, puisque (rires) j'y reviens, les «parigots» du Figaro nous prennent pour de minables provinciaux et pour des demeurés, il faut bien leur donner une petite leçon. Qu'est-ce que dénonçait M. SORMAN ? Un projet de suppression de part départementale de taxe d'habitation qui aurait été remplacée par une TDR, Taxe Départementale sur le Revenu. Pourquoi cette réforme ? Parce que la part départementale de taxe d'habitation est la plus mal répartie pour une raison très simple : le même taux s'applique à toutes les communes du département et à des bases qui ne sont pas harmonisées. Résultat des courses, j'apporte la preuve et je suis là au coeur des finances locales, en 2000 nous autres Bisontins, sur notre taxe d'habitation, nous avons payé 51 280 000 F au Conseil Général. Ça fait 30,60 % exactement du montant qui a été versé par l'ensemble des contribuables du département. Et comme je vois qu'il y a beaucoup de candidats potentiels, je vais être un petit peu lent parce qu'ils ne connaissent pas très bien les dossiers, il faut leur expliquer techniquement... (rires), écoutez c'est mon 250<sup>ème</sup> conseil municipal et l'avant-dernier, vous ne me supporterez plus guère longtemps ! Or on nous fait payer cette année près du tiers de la part

départementale de taxe d'habitation alors qu'au dernier recensement nous représentons 23,54 % de la population du département. Mais il y a une injustice majeure. Quand M. DINTROZ dit qu'on fait la manche, je crois que c'est nous qui alimentons la gouliche. C'est quand même un peu gros et il y a donc injustice et c'est pour y mettre un terme qu'une réforme était projetée. Mais l'éditorialiste du Figaro a été au premier rang d'une campagne d'affolement qui, il faut le reconnaître, a été efficace. Le Figaro ça a du poids, c'est le quotidien national que vous trouvez gratuitement dans les hôtels, c'est le seul ! Voilà pour cette opération qui est patronnée par l'Est Républicain, Radio France Bleu, la Banque Populaire, toutes des cautions qui sont très honorables. La prose de M. SORMAN est quand même quelque chose d'étonnant. Il se trouve que je sélectionne mes archives et dans l'euphorie de la victoire de M. CHIRAC, M. SORMAN avait publié son dictionnaire du vrai changement. Alors, qu'est-ce que j'y lis, à la lettre E comme Exclu ? Exclu, ce fourre-tout à usage polémique devra être vidé de son contenu. Qu'est-ce que je lis à la lettre S comme SDF ? Sans Domicile Fixe : catégorie inventée par les médias et les trotskistes pour culpabiliser les bourgeois. A la lettre J pour JUPPE : formidable mécanique à décider, à gérer, complément indispensable du CHIRAC. JUPPE devra équilibrer les forces contraires, des madelinistes et des séguinistes. A la lettre M comme MADELIN, tête pensante du gouvernement, il est condamné à réussir et à prouver que le libéralisme marche quand on s'en sert. Manque de pot il a été viré 3 ou 6 mois après, je ne sais plus ! Deux mois. J pour JOSPIN : CHIRAC peut compter sur les socialistes pour le neutraliser. En fait de prophétie, celui-là il était extrêmement malin. Voilà en quels termes ce monsieur «parigot» parlait des exclus et des SDF. Je crois qu'il faut remercier Le Figaro pour la prose de M. SORMAN. Je remercierai tout à l'heure pour une autre prose comme je le remercierai une autre fois. Au fond, moi je suis un homme d'ordre, j'éprouve une certaine sympathie pour la droite modérée et républicaine mais la droite se plombe, se ringardise en mettant en première ligne des chevaux légers, des aboyeurs, des ultra réacs. Pour ce M. SORMAN et le carton d'invitation le dit bien, il a été droit dans ses bottes dans le cabinet de M. JUPPE, Premier Ministre et le carton d'invitation qui s'adresse à des pauvres petits franc-comtois dit «Président de la Mission de Prospective auprès du Premier Ministre en 1995 - 1997». En fait de prospective, avec la poll tax il revenait à la capitation du temps de Louis XV. Ça, pour aller de l'avant, c'est du chouette ! Quand on lit la prose ultra libérale anti-socialiste, anti-sociale de M. l'éditorialiste, on comprend mieux comment son confrère ex aequo dans le mépris, Thierry DESJARDINS peut écrire, parlant du maire de Besançon : «ajoutons qu'après n'avoir rien fait des années, si ce n'est du saupoudrage social», quel dédain, quel mépris, quelle condescendance ! Moi quand j'étais gamin, j'ai porté les habits qu'on donnait à ma mère et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles cette espèce de droite laborieuse qui traite dans ces termes les exclus -M. GRAPPIN vous hochez de la tête- moi je suis allé glaner avec des chaussures trouées dans les moissons, quand on se piquait dans les «étoules». Alors il ne faut pas venir me raconter... ce n'est pas de votre faute, non mais quant à SORMAN, j'y reviens. Quelle condescendance ! Il dit «saupoudrage social», là où il y a une politique de solidarité effective qu'avait initié le regretté M. HUOT. M. SORMAN a écrit que les socialistes représentaient, je le cite «la cléricature la plus paléo-marxiste en occident». En fait de social, lui et son compère font de l'archéo-primate avec le renard libre dans le poulailler libre. J'ai dit qu'au fond j'étais peut-être un homme d'ordre, mais à lire cette prose figaresque, l'envie me prend de virer gaucho, de pousser, comment ils disent les jeunes ? de booster, c'est bien ça, de booster la révolution. Mais Le Figaro peut être tranquille ; SUD, ATTAC et AC manifestent quand on fait venir dans le Doubs Boris GUEREMECK, l'anti-totalitaire ou le Ministre des Affaires Etrangères bulgare, mais là ça m'étonnerait qu'il y ait une manifestation mais s'il y en avait une le jour où il vient ce gars-là, j'irais.

Un dernier mot qui touche aux finances municipales. M. l'invité de la CCI et autres réunis et j'en reviens au coeur de notre sujet, a une étrange conception des budgets des communes et cette fois-ci je cite Le Canard Enchaîné : «Au nom du maire et du fisc : superbe exemple des pratiques totalement libérales du patron de presse SORMAN. Ces derniers temps, en vertu d'une offre exceptionnelle, il offrait sa lettre du maire à 298 F si l'abonnement était personnel, au nom du maire. Mais si c'était réglé sur le budget communal, eh bien l'abonnement était à 600 F». Voilà comment les «parigots» essaient de gober les gogos provinciaux. Au fait, ce monsieur a le sens des affaires, je ne suis qu'un pauvre provincial d'une ville sinistrée, Figaro dixit, d'une ville qui somnole, qui n'est plus digne de son titre de capitale régionale, Figaro re-dixit. Eh bien, si vous voulez vous réveiller, allez à la conférence, ça vous coûtera 15,25 €, 100,03 F, c'est précisé, le monsieur ne vous fait même pas grâce des 3 centimes, c'est cher payé pour du baratin qui, comme on dit chez nous, dans nos provinces reculées, ne vaut pas tripette.

Je voudrais ajouter deux précisions : tout à l'heure, Mme WEINMAN nous a dit que le nombre des RMIstes augmentait. J'imagine qu'elle a dû se référer comme moi à l'état M 1386TH. Que dit-il ? Que les RMIstes sont effectivement dégrévés intégralement de la part de la taxe d'habitation. Il y a eu en 1999, je lis mon document, 2 027 dégrévés à ce titre et en 2000 il y en a 2 100. Mais Madame WEINMAN, il y a une chose qui vous a échappé, c'est que vous confondez les RMI payés et les RMIstes qui restent dans le droit en vertu des mesures nouvelles qui permettent de rester dans le droit RMI pendant les six premiers mois -j'ai vu que Mme GUIGOU allait l'allonger- où l'on a retrouvé un boulot. C'est ça la raison. Pour le reste, pas plus tard que ce matin, Madame, j'ai téléphoné à la Caisse d'Allocations Familiales pour savoir quel était le nombre précis de RMIstes sur Besançon, de RMI payés, parce que c'est celui-là qui est important. Il se trouve que le changement de logiciel dans l'informatique fait qu'on ne donne plus les chiffres par commune mais ce que je peux vous dire c'est que sur le ressort de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, et j'ai des chiffres arrêtés au 1<sup>er</sup> novembre par rapport au 1<sup>er</sup> janvier, la baisse est de 10 %, sur l'ensemble du département elle est de 14 %. Quand on votera le budget, je vous donnerai les chiffres précis. Alors moi je vous demanderai de regarder les choses d'un peu plus près... c'est ce qui est indiqué dans le rapport, oui mais il a été oublié de rajouter un 1) pour dire qu'il faut savoir distinguer la notion de RMI payé et la notion de RMI dans le droit. Demain matin je vais à la commission de la CLC du RMI, demain après-midi je suis à la commission locale d'insertion, je vous mets au défi de contredire ce que je viens de dire.

Quant à M. DINTROZ, je ne veux pas m'arrêter longtemps. L'autre jour, à la première intervention qu'il avait faite, je m'étais demandé si j'avais mal entendu. Alors j'ai eu recours au procès-verbal et c'était à la question 3. M. DINTROZ nous a dit : «revenons à des choses qui interpellent davantage». C'est qu'une fois de plus -j'ouvre les guillemets et je les ferme- parce que ça c'est la traduction de ce qui a été enregistré. «Revenons à des choses qui m'interpellent davantage, c'est qu'une fois de plus et déjà la dernière fois vous transférez des fonds qui viennent du peu d'avancement du Musée Granvelle». Alors je veux bien que vous soyez un peu novice mais sachez que dans les collectivités territoriales, on ne transfère pas des fonds, on transfère des crédits et j'ai bien peur là que ça soit un petit peu à psychanalyser. Dans notre hôtel de ville, il n'y a personne qui se balade avec des valises pour transporter des fonds.

**M. LE MAIRE :** Merci Joseph PINARD de tous ces éléments d'appréciation qui vont beaucoup plus loin que les orientations budgétaires. J'ai maintenant M. BONNET.

**M. BONNET :** On va revenir au sujet mais je constate quand même que Joseph PINARD ne lit pas assez Le Figaro parce que s'il l'avait lu ce matin, il aurait vu, quant à la position du Conseil Constitutionnel sur la CSG, qu'à Bercy, autour de M. FABIUS, on s'inquiète d'avoir vu en fait l'influence d'une conseillère constitutionnelle rocardienne déterminante dans la position du Conseil Constitutionnel plus que celle de la droite. Donc on est encore dans les problèmes de la gauche plurielle et je pense qu'en tant qu'historien il va avoir plus de temps puisqu'apparemment, à moins qu'il soit candidat en Angleterre contre la poll tax il ne se représente pas, il pourra peut-être travailler un petit peu à l'histoire récente de la gauche plurielle. Il y a beaucoup de travail et je sais qu'il a des conceptions assez personnelles et qu'il ne partage pas l'avis de certaines extrêmes quoique j'ai entendu tout à l'heure qu'il s'interrogeait, donc on aura peut-être des surprises.

Je voudrais revenir à notre sujet de ce soir et aborder deux points, la question de la fiscalité et la question des quartiers. Sur la fiscalité, j'ai entendu M. le Premier Adjoint nous dire tout à l'heure qu'il imaginait que dans les années à venir on serait en mesure de se limiter à l'augmentation des bases quant à la fiscalité, pourquoi pas plus tôt ? Pourquoi a-t-on attendu cette pause fiscale électorale de l'an dernier et de cette année, pourquoi a-t-on continué à augmenter la fiscalité au-delà de l'inflation comme l'a dit Nicole WEINMAN et en particulier, alors qu'on l'a dit à plusieurs reprises et que nos prédécesseurs l'avaient déjà dit, plus vous pesez en terme de fiscalité sur la ville, aussi bien pour la fiscalité des entreprises que celle des particuliers, plus vous mettez la ville en difficulté et l'on se retrouve dans les situations que mes collègues ont un peu évoquées tout à l'heure. Alors j'espère que l'opposition qui prendra le pouvoir sera en mesure, ensemble au deuxième tour, de gérer cette ville malgré ce que vous nous laissez en matière d'investissements un peu tardifs et cumulés en fin de mandat et sera en mesure

également d'arriver à maintenir cette fiscalité. J'ajoute également que contrairement à ce que dit un conseiller municipal que je ne citerai pas mais qui a beaucoup parlé tout à l'heure, on ne se soucie pas que de la fiscalité des entreprises. Nous sommes également vigilants sur la fiscalité des particuliers et justement la pression fiscale qui a augmenté durant ce dernier mandat, était encore excessive. En plus, on lit aujourd'hui que le taux n'augmente pas cette année mais qu'il y a 1 % des bases décidé par le Parlement donc si...

**M. LE MAIRE** : C'est tous les ans.

**M. BONNET** : ... mais vous n'avez rien à voir avec ça, les députés socialistes, qu'en pensent-ils ? Tous les ans, je veux bien...

Je voudrais venir ensuite à la politique de la ville pour dire à quel point l'opposition municipale s'est efforcée, au cours de ce mandat, de jouer un rôle positif vis-à-vis d'un souci de paix dans les quartiers, et rappeler que j'ai ainsi que l'opposition municipale à plusieurs reprises soutenu une politique qui est une politique de prévention, de répression et d'aide aux victimes. Donc de ce point de vue-là, sur l'ensemble des quartiers difficiles, on a quand même été en souci de responsabilité politique. En revanche on est dans l'incertitude totale aujourd'hui en matière de renouvellement urbain. On l'a dit lors d'un précédent conseil municipal, le gouvernement qui est paraît-il vertueux, ne veut rien dire avant les élections municipales pour ne pas aider ses amis, ce qui est quand même assez étonnant et nous dira après le résultat des élections si on a ou pas une opération de renouvellement urbain à Besançon. On n'a que la certitude de 5 millions de francs pour 2001. Et de ce point de vue-là je suis très inquiet parce que je me méfie un peu de ce gouvernement qui n'est pas pour moi aussi vertueux qu'on veut bien le dire.

Je voudrais également parler plus globalement de l'ensemble des quartiers pour dire encore une fois à quel point les conseils de quartiers -vous ne serez pas surpris que j'évoque ça- n'ont pas été très satisfaisants pour les Bisontins et qu'il faudra sans doute, pour l'équipe à venir, réfléchir à une autre façon de traiter les problèmes des quartiers à travers des conseils de quartiers renouvelés, mais aussi pour regretter de voir trop tard au cours de ce mandat, la politique de proximité à travers les points publics et rappeler que notre opposition municipale en campagne en 1995, et vous l'avez reconnu vous-même, avait mis l'accent sur cette proximité à travers des antennes de quartiers. Vous y arrivez en fin de mandat, vous avez eu une politique qui n'a pas été efficace en début de mandat et vous y arrivez trop tard. Je pense que ça sera un des grands enjeux, la proximité, du prochain mandat.

**M. FUSTER** : Simplement deux mots pour répondre à la fois à M. DUVERGET et à M. DINTROZ, remercier M. DUVERGET pour le satisfecit qu'il nous a donné en politique sportive mais lui rappeler que c'est la politique de l'équipe municipale, Monsieur DUVERGET et que nous ne sommes pas toujours en retard, comme vous avez bien voulu le dire. Nous avons je crois, dans le domaine du sport, pas mal d'innovations grâce d'ailleurs au travail de la Commission des Sports, des contrats d'objectifs, le fonds d'aide au sport, le Centre Communal d'Action Sociale qui a créé l'aide aux loisirs, et également dans les investissements la piscine-patinoire, nous n'avons pas attendu pour la faire. Je voudrais répondre à M. DINTROZ qui, lui, a parlé de 25 ans d'apathie, je crois dans le domaine des investissements sportifs. Ça me paraît assez extraordinaire et je vais lui rappeler qu'en simplement 12 années de mandat -c'est ce que vous avez dit Monsieur DINTROZ, 25 ans d'apathie dans les investissements sportifs, je l'ai noté, je suis désolé, j'ai entendu ça, vous parliez du sport- je voulais simplement vous rappeler que dans ce domaine seulement et les autres diront plus que moi, nous avons fait plus de 200 millions de francs d'investissement en 12 années. Donc je crois que pour une apathie, c'est assez remarquable, c'est une apathie chère. Je voudrais vous rappeler que nous avons fait une piscine-patinoire, une salle aux Montboucons, le gymnase Clemenceau, le synthétique de Saint-Claude, donc vous voyez qu'on a bien travaillé dans ce domaine, pour terminer la réfection du stade Léo Lagrange qui a déjà d'ailleurs commencé. Vous parliez de votre inquiétude concernant les deux derniers équipements sportifs. Je vous rappelle que la première tranche du stade est terminée et qu'elle est donc bien entendu déjà derrière nous, et que dans le domaine du palais des sports et du stade, nous avons prévu, pour les deux équipements, de lisser les travaux de manière à pouvoir les étaler pratiquement sur les 5 ou 6 prochaines années, ce qui nous permettra si vous voulez, budgétairement, de mieux répondre à la demande et de ne pas trop hypothéquer le budget municipal, voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire.

**M. LE MAIRE** : Joseph PINARD, deux phrases seulement.

**M. PINARD** : C'est quand même un peu fort de trouver scandaleux la revalorisation annuelle des bases, 1 % c'est en dessous de l'inflation. Chaque année, le Parlement, droite ou gauche, les revalorise en fonction de l'inflation. Deuxièmement, tout à l'heure j'ai cité des chiffres sur la taxe professionnelle, j'y reviens. 185 millions payés, ce qui m'intéresse c'est ce que paient les gens en 1997 et 167 millions cette année. Je fais la différence, ça fait pratiquement 10 %. Alors vous vous me dites : on avait fait un amendement effectivement qui aurait permis de baisser encore de 15 millions. On aurait pris sur les dépenses imprévues, c'est trop facile ; il faut dire sur quoi on prend ces 15 millions.

**M. DINTROZ** : Je réponds aimablement à M. FUSTER qui lui n'a pas confondu, comme votre bouffon, que nous étions dans un débat d'orientations, il m'a répondu sur le futur et je l'en remercie. Par contre, tout à l'heure, me faire, j'allais dire «moucher» sur un mot par un littéraire qui est très bon en littérature et en histoire mais quand il parle des chiffres c'est quand même du folklore -quand vous parlez chiffres, vous êtes plutôt folklorique, oui cher ami, je vous ai écouté-

**M. PINARD** : Le bouffon vous répond que !

**M. DINTROZ** : Très bien. Que vous me repreniez sur un mot que j'ai confondu, crédits avec fonds, peu importe, tout le monde avait compris. Je fais partie des gens qui savent gérer un budget et qui savent ce que c'est que s'en occuper. Et si vous voulez, l'argutie sur quelques mots n'est pas un argument valable et digne d'un débat d'orientations.

**M. BONNET** : Je voudrais intervenir en complément de Gérard DINTROZ, c'est-à-dire que le mot fonds, quand on parle de fonds structurels européens, ça ne ressemble pas à quelque chose de honteux. Quant à certaines valises de billets autour de l'affaire FALCONE, M. PINARD a sans doute des amis qui étaient concernés, alors ça suffit !

**M. LE MAIRE** : Tout le monde s'est exprimé. La parole est au Premier Adjoint, pour s'efforcer de répondre à ce qui a été dit d'intéressant.

**M. VUILLEMIN** : Avant de répondre aux questions particulières, je souhaiterais, si vous le voulez bien, faire quatre observations à caractère général. La première, je crois qu'on l'oublie un peu, je l'ai dit dans mon intervention, c'est que Besançon réunit les trois fonctions de commune, de ville centre et de capitale régionale. Il ne faut jamais l'oublier. Et en tant que commune, elle a, comme toutes les communes, à s'occuper de son patrimoine scolaire, etc. par exemple l'Ecole Saint-Claude dont nous avons parlé tout à l'heure, en tant que ville centre elle est amené à investir, à faire fonctionner des équipements sportifs, culturels, etc., structurants. J'ajoute qu'elle le fait parfois seule, je n'y reviens pas, je l'ai déjà dit, et en tant que capitale régionale, elle a par exemple à s'intéresser à l'enseignement supérieur, etc. nous en avons parlé. Je crois que c'est un point qui me paraît essentiel et qu'il ne faut jamais oublier. C'était la première remarque.

La deuxième et là aussi, ça me paraît fondamental, c'est qu'une commune est par excellence la collectivité de proximité, la proximité c'est-à-dire la vie quotidienne, et la vie quotidienne c'est la crèche, l'école, les transports, les équipements de quartier, culturels, sportifs, associatifs, etc. c'est tout cela et mon énumération n'est pas exhaustive. Une ville doit répondre à tout cela. Juste un exemple si vous me permettez : Besançon est une ville universitaire. Il y a beaucoup de jeunes à Besançon, eh bien par exemple, c'est tout à l'honneur de la ville d'accepter, y compris les conséquences financières, d'avoir un service public de transport en commun qui fonctionne jusqu'à minuit, allez dans d'autres villes, ça ne se vérifie pas partout. Simplement on ne peut pas à la fois dire que c'est très bien et faire comme si cela n'avait pas un coût. Il est bien évident que ce service au-delà de 20 heures entre en ligne de compte dans la subvention d'équilibre municipale. Je ne donne que cet exemple, je ne veux pas m'étendre, je pourrais en citer d'autres. Je crois que chacun aussi, y compris parmi l'opposition, s'accorde à reconnaître la qualité des services publics municipaux. Je crois que je n'ai jamais entendu ici quelqu'un la remettre en cause. Cela a un coût aussi, il faut l'accepter. C'était la deuxième remarque.

Troisième remarque, un peu liée à la deuxième d'ailleurs, différents intervenants ont dit qu'à Besançon les subventions augmentent, la pression fiscale est plus forte qu'ailleurs, etc. Moi, quand j'entends cela, j'ai envie de dire qu'il faut prolonger cette observation par deux questions. Par rapport à quoi et par rapport à qui ? Par rapport à quoi, c'est la notion de service rendu. Quand on évoque une dépense, est-ce que cette dépense permet de répondre à une attente réelle, objective des habitants. J'ai évoqué les crèches, les écoles, les structures de proximité, etc. Et puis par rapport à qui ? On a donné tout à l'heure quelques exemples. On observe quand même mais ce n'est pas un cocorico, qu'à Besançon, qu'il s'agisse des dépenses d'équipement, franc par habitant, qu'il s'agisse de choses comme cela, Besançon dans les villes comparables, c'est-à-dire plus de 100 000 habitants, est bien positionnée. Donc je crois que quand on dit qu'ici c'est plus cher qu'ailleurs, il faut dire oui, mais par rapport à quoi, quels services rendus, et on s'aperçoit qu'à Besançon il y a beaucoup de services rendus qui n'existent pas ailleurs, alors forcément ça a une conséquence financière ou alors il faut nous dire ce qu'on supprime, ce qu'on diminue, etc., il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. C'était la troisième remarque.

La quatrième que je voudrais faire aussi porte sur le rôle de ces grandes villes qu'à travers les différentes interventions on oublie ou qu'on n'a pas toujours à l'esprit. Qu'est-ce qu'on observe aujourd'hui, enfin depuis quelques années déjà ? C'est que c'est aux villes et singulièrement aux plus grandes d'entre elles que l'on demande de soutenir l'activité économique et l'emploi. C'est aux collectivités territoriales et singulièrement aux villes que l'on a demandé il y a quelques années de créer des emplois jeunes et je vais répondre tout à l'heure à la question particulière sur les emplois jeunes. C'est aux villes encore et singulièrement aux plus grandes d'entre elles que l'on demande d'assurer la cohésion dans les quartiers, etc. On ne peut pas à la fois constater que l'on donne sans arrêt des missions nouvelles aux collectivités et ne pas accepter d'une certaine manière d'en payer le prix. C'était les remarques à caractère général.

Remarque particulière : une question sur les emplois jeunes. Je tiens à affirmer -je crois que c'était M. DUVERGET- ici de manière tout à fait solennelle et ça peut se vérifier bien évidemment, que s'agissant des emplois jeunes les effectifs permanents à la ville, depuis qu'on a utilisé ce dispositif, n'ont pas baissé. Tous les emplois jeunes -il y en a 44 à la ville et je crois 6 au CCAS- c'est l'engagement que nous avons pris, tous ces emplois jeunes sont des emplois dits de proximité. Je rappelle qu'ils doivent correspondre à des emplois nouveaux et qu'il existe une commission au niveau du Préfet qui regarde ce que font les collectivités en ce domaine et qui a parfaitement agréé tous nos dossiers.

On a encore entendu ce soir que certains de nos équipements prennent du retard, on a déjà parlé x fois du Musée du Temps, je rappellerai donc le projet muséographique qui nous échappe complètement, enfin en grande partie et tous les problèmes que nous avons rencontrés en commission d'appel d'offres. Je l'ai déjà dit, quand on est responsable et qu'on gère de l'argent public, quand on ouvre des enveloppes et qu'on constate que c'est deux fois plus cher que ce qui était prévu et estimé, on a le devoir de déclarer infructueux ledit marché.

Quand j'ai parlé de solidarité entre les collectivités, je parlais bien évidemment des grands équipements structurants et non pas des équipements de quartiers.

Une question a été posée sur les différences de chiffres, ici on lit 200, ailleurs on lit 500, les 200 millions correspondent aux dépenses réelles d'investissement ou directes si vous préférez, et dans les 500 millions, il y a toutes les autres dépenses d'investissement, c'est-à-dire y compris les mouvements financiers, ce qui explique bien sûr la différence relativement importante que l'on peut constater.

Je voudrais aussi rassurer ceux qui nous disent : ah oui, mais attention, dans les années à venir vous allez avoir à faire face aux emplois jeunes, aux 35 heures, etc. Je voudrais rassurer ceux qui ont dit cela en leur disant qu'à Besançon on ne gère pas au coup par coup. Ce ne serait ni sérieux ni responsable et nous faisons de la prospective. S'agissant notamment des dépenses des postes importants comme le personnel, c'est de l'ordre de 440 millions à Besançon, on ne peut pas laisser une dépense de ce niveau-là sans tenir une réflexion sur son évolution dans les années à venir et je puis affirmer ici que l'impact des 35 heures, les emplois jeunes, etc. on prend les dispositions pour y faire face sans recourir à la fiscalité. Je crois avoir répondu à l'essentiel.

**M. LE MAIRE :** Merci Jacques VUILLEMIN. Avant de vous demander de voter, je voudrais vous rappeler quelques principes élémentaires essentiels quand on fait un débat d'orientations budgétaires. Je crois qu'il ne faut pas rester trop longtemps sur des pacotilles ou des observations trop ponctuelles, il faut regarder l'ensemble. Alors j'ai eu l'impression, sur l'ensemble, qu'à la fois M. DUVERGET et M. DINTROZ étaient vraiment brouillés avec les chiffres, il m'a semblé qu'il fallait voir d'un peu plus près, quoi qu'en dise tout à l'heure M. DINTROZ, c'est vrai que c'est des chiffres mais c'est vrai aussi que c'est des orientations politiques et quand on fait des orientations budgétaires, il y a un peu les chiffres qui comptent mais il y a surtout l'essentiel. On a dit aussi qu'on avait un excédent de 50 millions l'an dernier, en 2000, pour le compte administratif 1999, qu'est-ce que vous en avez fait ? Ça a disparu, non ! Lorsqu'on fera le compte administratif 2000, on aura à peu près encore 40 millions au moins. Sur un budget d'un milliard et demi, avoir au bout du compte 40 ou 50 millions qui restent est la preuve qu'on a utilisé le reste au maximum et au poil près je dirais, notamment en matière de personnel où c'est suivi pas à pas. Donc ça aussi c'est une maîtrise qu'on doit avoir quand on fait une orientation budgétaire. M. DINTROZ a dit : 25 ans d'apathie, ce qui rejoint ce que je lis dans le quotidien dont on parlait tout à l'heure, Besançon serait aujourd'hui une ville sinistrée, sans les fonctionnaires de la Région. Combien y a-t-il de fonctionnaires à la Région, Monsieur DUVERGET ? 230 sans les fonctionnaires de l'Université, à part les profs et quelques fonctionnaires, et sans les militaires : 2 000, sans tout cela on serait une ville sinistrée. Où est le reste ? Le reste c'est les forces vives de Besançon, c'est toute la population de Besançon en dehors de ces trois catégories-là. Et on est ville sinistrée. J'avais lu sous la même plume, trois ans plus tôt... il m'en veut celui-là, je n'y ai pourtant rien fait : «Besançon apparaît comme un no man's land où l'on se contente de somnoler». Déjà à ce moment-là, il trouvait que le règne de Robert SCHWINT avait trop duré, qu'il était inutile d'instaurer une dynastie. On retrouve les mêmes choses ; tout ça n'est pas sérieux, c'est pourquoi j'ai décidé, et je l'ai dit au quotidien régional que j'estime que ce n'est pas la peine de répondre à tant d'inepties, ça n'en vaut vraiment pas la peine.

Je reviens aux choix que nous avons faits durant ces dernières années. «Le Maire avant de partir, on l'a redit tout à l'heure, s'est précipité pour faire des tas d'investissements, etc. de façon à ce que son successeur n'ait plus rien à faire, il sera coincé, pieds et poings liés» disait à peu près M. DINTROZ tout à l'heure, mais je vous signalerai que des gros investissements on en a réalisé dont je dresserai un bilan avant de partir définitivement. On en a fait : piscine-patinoire, gymnase, etc. l'Ecole Granvelle, le pont Denfert Rochereau, le tunnel, on a démarré le Musée du Temps, Marché/Beaux-Arts, l'échangeur, parking, etc. On a fait des gros investissements ; pourquoi en a-t-on fait beaucoup ? Il y en a deux qui sont venus se brancher sur les autres : le palais des sports, par nécessité, au bout de 25 - 30 ans, on aurait peut-être dû y penser 25 ans plus tôt a dit M. DINTROZ, c'est bien facile, le palais des sports et le stade. C'est deux opportunités qui se sont créées l'an dernier, en 1999, parce qu'il fallait refaire le palais des sports pour une équipe qui ne brille pas pour l'instant mais qui brillera de nouveau, et un stade parce qu'il y avait vaguement une issue vers la division 2, ce n'est pas le cas pour l'instant, mais ça peut revenir. En tout cas, c'était deux grosses structures sportives qui avaient besoin d'être restaurées. Donc on les a ajoutées, elles n'étaient même pas prévues je crois dans le programme de 1995, et si on oublie un petit peu les friches de Rhodia d'un côté, on a rajouté bien autre chose au-delà. Aussi ne dites pas quand même qu'on somnole, qu'on ne fait rien, etc. on n'est pas sérieux, je pense et je le redirai d'ailleurs -il ne me reste plus longtemps pour le redire- que depuis six ans, avec l'équipe qui est là, on a fait des choses sérieuses. Et la collection d'arguments qu'a cités M. DINTROZ tout à l'heure devrait quand même dissuader un certain nombre d'opposants de briguer la succession du maire actuel, parce que vraiment, comme il n'y a plus rien à faire pour ceux qui suivront, je pense que ce n'est pas utile d'aller plus loin.

Pour les impôts, je pense que vous avez compris aussi qu'il y a les bases des impôts et le taux. Remarquez que le taux nous ne l'avons pas augmenté, il a même diminué de façon à ce que même avec le + 1 % du Parlement nous puissions arriver à des impôts qui n'ont pas augmenté depuis 2 - 3 ans au moins. Donc je crois que dans l'ensemble, je ne vais pas faire de satisfecit, ce n'est pas mon genre, mais je crois que les Bisontins, à mon avis, ont raison de constater que même sur une durée peut-être un peu trop grande au gré de certains, en 24 ans on aura fait du travail pour Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces orientations budgétaires à la majorité, 2 Conseillers votant contre et 9 s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.*